

PMI'e 2022 2026



CAHIER 1

Programme Métropolitain
d'Insertion pour l'Emploi

GRANDLYON
la métropole

ÉDITO

||

Pour lutter contre les causes de l'exclusion et non pas seulement contre ses effets, il est nécessaire d'allier insertion professionnelle et insertion sociale.

||



Pour lutter contre les causes de l'exclusion et non pas seulement contre ses effets, il est nécessaire d'allier insertion professionnelle et insertion sociale.

Chaque habitante et habitant de notre territoire devrait obtenir un emploi et la Métropole de Lyon a à cœur d'écouter et de traiter chaque demande pour proposer des solutions adaptées, avec un seul objectif en tête : n'oublier personne. Le nouveau Programme Métropolitain d'Insertion pour l'emploi (PMI'e), élaboré avec l'ensemble des acteurs économiques et de l'insertion mais également les personnes en recherche d'emploi, représente la feuille de route de notre territoire pour atteindre cet objectif. Le contexte de la hausse des inégalités et des fractures sociales, que la crise du Covid a encore renforcé, nous a imposé de trouver des solutions d'urgence pour répondre aux besoins. La priorité a notamment été donnée aux jeunes, car c'est eux qui ont subi avec le plus de brutalité les effets de la crise sanitaire et des confinements successifs. Mais d'autres actions ont été conduites ou préparées et permettront au PMI'e d'apporter rapidement des solutions nouvelles ou renforcées aux différentes parties prenantes de l'insertion et de l'emploi. Elles visent notamment à réduire les délais d'orientation des publics à la charge de la Métropole vers des parcours d'accompagnement plus adapté à la situation de chacun.

La politique métropolitaine d'insertion et d'emploi repose sur deux priorités :

- **L'accompagnement et la formation des publics** à l'activité qui impliquent un travail étroit entre, les acteurs de l'insertion et les entreprises du territoire. Le précédent PMI'e a permis de tisser des liens entre le monde de

l'insertion et celui de l'entreprise, indispensable à la reconnexion des publics avec les besoins des employeurs du territoire. Je veillerai à ce que toutes les entreprises, employeurs et salariés puissent s'engager activement.

- La seconde priorité porte sur **l'attention aux difficultés multiples des personnes en insertion**, par la levée de certains freins sociaux, en rapprochant emploi et logement, emploi et enjeux familiaux, emploi et santé, etc. Même en période de tension de recrutements dans de nombreuses filières, accéder à un emploi durable n'est ni évident, ni facile pour de nombreuses personnes qui vivent dans la précarité depuis trop longtemps.

La diversité des acteurs de l'insertion, de l'emploi et du monde économique est source d'émulation, d'innovation et d'intelligence collective. Celle-ci se manifeste en particulier à l'échelle des territoires, en lien avec les communes avec lesquelles la Métropole entend poursuivre une coopération fructueuse sur ces enjeux. Elle implique également de nombreux professionnels des services métropolitains qui apportent leur énergie et leur expertise à ces actions.

Que tous ceux qui ont contribué à l'élaboration de ce Programme Métropolitain d'insertion pour l'emploi en soient remerciés : sa mise en œuvre continuera d'associer étroitement tous les acteurs de cette politique publique, avec un seul objectif : ne laisser personne sans solution et lui permettre de contribuer à la richesse de notre territoire.

Bruno BERNARD,
Président de la Métropole de Lyon

P. 4 INTRODUCTION

**P. 6 Présentation
du PMI'e 2022-2026**

> LE CONTEXTE
DU PMI'E 2022-2026

> LA MÉTHODE
D'ÉLABORATION
DU PMI'E

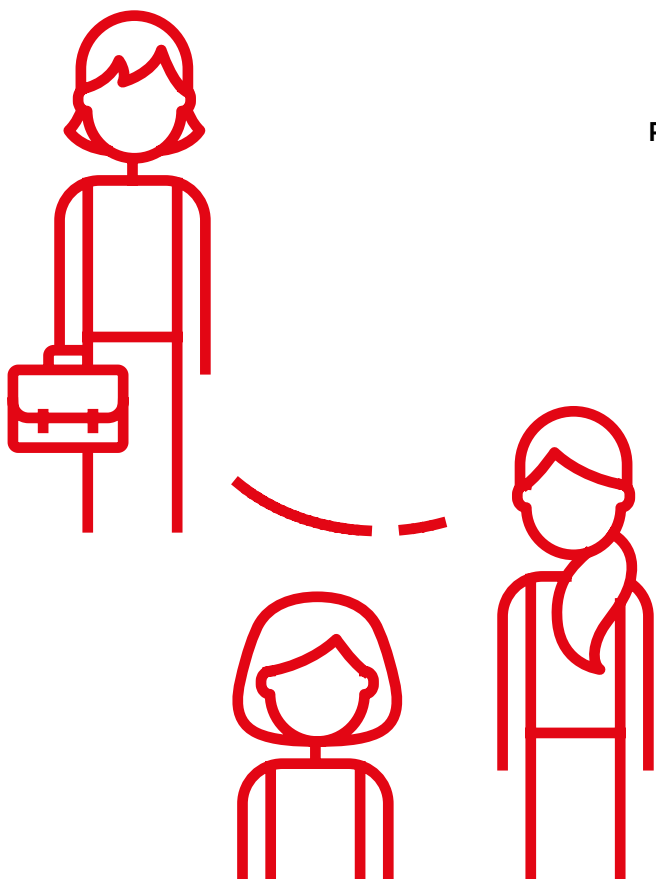
**P. 8 Le bilan
du PMI'e 2016-2020**

> LE PROCESSUS
D'ÉLABORATION
DU PMI'E 2016 – 2020

> LES ORIENTATIONS
STRATÉGIQUES ET
LES ACTIONS ASSOCIÉES
DU PMI'E 2016 – 2020

> LES FORCES
ET DES FAIBLESSES DU PMI'E,
MESURÉES PAR
UNE ÉVALUATION

**P. 10 Le contexte
socio-économique
territorial**



P. 18 PRÉSENTATION DES AXES STRATÉGIQUES, OBJECTIFS ET ACTIONS DU PMI'E 2022 – 2026

P. 20 Présentation d'ensemble des axes stratégiques

P. 22 Présentation détaillée des axes stratégiques et des modes de faire transversaux

- › AXE 1 : LUTTER CONTRE L'EXCLUSION SOCIALE ET AMÉLIORER L'ACCÈS AUX DROITS
- › AXE 2 : GARANTIR DES PARCOURS D'INSERTION PERSONNALISÉS SANS RUPTURE
- › AXE 3 : FAVORISER L'INSERTION DES JEUNES EN PRÉCARITÉ
- › AXE 4 : ACCOMPAGNER L'ENGAGEMENT DES EMPLOYEURS ET DES SALARIÉS EN FAVEUR DE L'INSERTION
- › AXE 5 : SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES À VOCATION D'INSERTION
- › LES MODES DE FAIRE

P.54 LA MISE EN ŒUVRE, LA GOUVERNANCE ET L'ÉVALUATION DU PMI'E

P. 60 LA « BOITE À OUTILS » TECHNIQUE ET TERRITORIALE DU PMI'E 2022-2026

P. 64 ANNEXES

ENVIRONNEMENT PRODUIT

En étude

Activité
Description
Bénéficiaire
Client payeur

Activité
Description
Bénéficiaire
Client payeur

Activité
Description
Bénéficiaire
Client payeur

Activité
Description
Bénéficiaire
Client payeur

Activité
Description
Bénéficiaire
Client payeur

Activité
Description
Bénéficiaire
Client payeur

Activité
Description
Bénéficiaire
Client payeur

Activité
Description
Bénéficiaire
Client payeur

Activité
Description
Bénéficiaire
Client payeur

Activité
Description
Bénéficiaire
Client payeur

COFFEEUX S'APPELLE
Coffeurs S'Appelle

Activité
Description



EV
ACK
ION
REG CO. USA
MFD CORP
EAST COAST



INTRO- DUCTION

p. 6 **Présentation du PMI'e 2022-2026**

- › LE CONTEXTE
DU PMI'E 2022-2026
- › LA MÉTHODE D'ÉLABORATION
DU PMI'E

p. 8 **Le bilan du PMI'e 2016-2020**

- › LE PROCESSUS D'ÉLABORATION
DU PMI'E 2016 – 2020
- › LES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES
ET LES ACTIONS ASSOCIÉES
DU PMI'E 2016 – 2020
- › LES FORCES ET DES FAIBLESSES
DU PMI'E, MESURÉES PAR
UNE ÉVALUATION

p. 10 **Le contexte socio-économique territorial**

Présentation du PMI'e 2022 - 2026

1.

LE CONTEXTE

DU PMI'E
2022-2026

Le PMI'e 2022-2026 est élaboré dans un contexte marqué par plusieurs évolutions majeures, ayant des répercussions sur les besoins des publics et des professionnels, et sur les outils mobilisables en matière d'insertion et d'emploi.

Le contexte national est caractérisé par :

- **Le déploiement de la Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté**, laquelle comprend plusieurs dispositions (investir sur les personnes et leurs compétences dès le plus jeune âge, les accompagner vers l'autonomie et l'emploi, garantir un cadre collectif de solidarité) auxquelles correspondent des actions. Cette stratégie est une opportunité pour la Métropole de Lyon, lui permettant notamment d'expérimenter la mise en œuvre d'un Service Public de l'Insertion et de l'Emploi (SPIE).

- **Les impacts économiques et sociaux de la crise sanitaire liée à la Covid-19**, engendrant une fragilisation importante des publics éloignés de l'emploi. La crise a également provoqué des destructions d'emplois malgré les amortisseurs économiques et sociaux (prestations sociales, dispositifs de chômage partiel et de soutien aux entreprises : prêt garanti par l'Etat, exonérations de cotisations sociales, etc.) Toutefois, un rebond de l'économie française est identifiable et des indicateurs attestent de l'existence d'une relance économique qui est en cours :

- Le réajustement et hausse progressive du PIB depuis le T4 2020 pour enregistrer une croissance de 3 % au T3 2021 et revenir à son niveau d'avant-crise (-0,1 % par rapport au quatrième trimestre 2019) ;
- un emploi salarié qui a augmenté de 0,5 % au troisième trimestre 2021 et est porté par des volumes de créations d'emplois ;
- un taux d'emploi au plus haut (67,5 % au troisième trimestre 2021 tandis que le chômage demeure stable (7,9 % au troisième trimestre contre 9 % au troisième trimestre 2020).



Par ailleurs, le PMI'e 2022-2026 s'inscrit dans une actualité locale, correspondant à la fois :

- **A l'arrivée à échéance du PMI'e 2016-2020**, dans un contexte de renouvellement de l'exécutif métropolitain, qui représente une opportunité d'enclencher une dynamique nouvelle autour des orientations prioritaires de la Métropole en matière d'insertion et d'emploi.

- **A la mise en place récente du PTI'e (2019-2021)**, ayant conduit à l'installation de nouvelles instances de gouvernance territoriale, les Comités Territoriaux Insertion Emploi (CTIe), ayant vocation à constituer le cadre de déclinaison et d'animation du PMI'e dans les territoires ;

- **La mise en place de projets concrets qui s'inscrivent directement dans la stratégie du PMI'e**, et qui sont notamment détaillés au travers du présent document. Plusieurs font l'objet de fiches-actions (ex : généralisation des Rencontres Information et Orientation, Revenu Solidarité Jeunes, le renouvellement de la Charte des 1000, création d'un réseau de lieux d'accueil et d'information Insertion et Emploi, élaboration et mise en œuvre de programmes d'actions territoriaux portés par les CTI'e et articulés à la démarche du PMI'e, etc.)

2.

LA MÉTHODE
D'ÉLABORATION

DU PMI'E

Afin d'associer les acteurs parties-prenantes des politiques d'insertion et d'emploi à l'échelle de la Métropole, ont été engagés au cours de l'année 2021, les moyens méthodologiques suivants :

Phase 1

jan. > juin 2021

Phase 2

mars > déc. 2021

Phase 3

mai > déc. 2021

Construction d'une ambition partagée

Etape 1 : Cadrage de la mission

- Réunion de cadrage avec la DIE
- Entretiens de cadrage
- Analyse documentaire
- Réunion de lancement (28/01)

Etape 2 : Concertation avec les principaux acteurs

- Entretiens internes à la Métropole (10)
- Séminaire interne (07/04)
- Entretiens avec les principaux partenaires (15)
- Enquête flash à destination des communes
- Ateliers territoriaux (10)
- Rencontres avec le GEPI

Etape 3 : Définition des orientations

- Elaboration du Livra blanc

Elaboration de programmes d'action territoriaux

- Elaboration d'un cadre méthodologique pour l'élaboration des programmes d'actions territoriaux

- Séances de travail avec les coordonnateurs emploi insertion de la MMI'e pour aider à constituer les futurs programmes d'action territoriaux

- Établissement et validation des programmes d'actions territoriaux au cours des séances 2021 de chaque CTIE

Elaboration des orientations et actions de la Métropole

- Elaboration d'un cadre méthodologique pour l'animation des groupes de travail et la rédaction des fiches-actions

- Séances de travail avec les responsables internes des fiches-actions au sein de la DIE

- Groupes de travail internes et partenariaux (9)

- Rédaction des fiches-actions du PMI'e

La méthodologie est fondée sur la participation et l'association des parties prenantes.



De nombreux moyens de concertation ont été mis en œuvre (entretiens individuels et collectifs, animation d'ateliers territoriaux, administration d'un questionnaire, groupes de travail...).

Ces moyens ont permis d'enrichir le document du PMI'e au fil de l'eau à l'aide des différentes contributions. Les moyens de concertation sont représentés sur l'infographie et présentés de façon détaillés dans l'annexe n°1 du présent document.

700+
participants aux diverses
étapes de concertation

Bilan du PMI'e 2016 - 2020

1. LE PROCESSUS D'ÉLABORATION DU PMI'E 2016 - 2020

Le premier PMI'e a fait l'objet d'une importante phase d'élaboration et d'adoption : la création de la Métropole de Lyon en janvier 2015 a acté le transfert de compétences de la Communauté Urbaine de Lyon et du Département du Rhône vers la nouvelle Métropole. Une démarche de concertation a été mise en œuvre en associant l'ensemble des

parties prenantes (acteurs institutionnels, associatifs, de l'insertion, issus du monde économique, des usagers, etc.) afin d'établir un diagnostic et de faire émerger des propositions concrètes. Ces contributions ont été intégrées dans le PMI'e, qui a ensuite été soumis et adopté par les instances délibératives de la Métropole de Lyon en décembre 2015.

2. LES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES ET LES ACTIONS ASSOCIÉES DU PMI'E 2016 - 2020

Fondées sur les observations recueillies auprès des parties prenantes, trois orientations stratégiques avaient été définies pour structurer le PMI'e 2016 - 2020 :

Orientation 1 :

Développer l'offre d'insertion par les entreprises (mobilisation et articulation des compétences d'insertion et de développement économique pour faire de la Métropole de Lyon un territoire attractif, compétitif et solidaire)

Orientation 2 :

Construire une offre de service orientée vers l'accès à l'activité des bénéficiaires du RSA (mise en place de parcours d'insertion sociale et professionnelle pour les bénéficiaires du RSA en collaboration avec les partenaires locaux)

Orientation 3 :

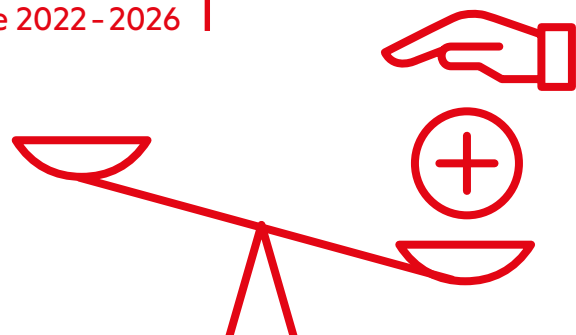
Porter un projet commun pour un territoire exemplaire (coordination des partenaires institutionnels de la Métropole de Lyon autour d'objectifs, de moyens et d'actions communs)

3. LES FORCES ET DES FAIBLESSES DU PMI'E, MESURÉES PAR UNE ÉVALUATION

La mise en œuvre de la première génération du PMI'e 2016-2020, son évaluation et ses enseignements ont été directement valorisés pour l'élaboration de la seconde génération du PMI'e 2022-2026

Le PMI'e 2016 - 2020 a fait l'objet d'une évaluation exhaustive, à partir des éléments disponibles au moment de sa mise en œuvre (second semestre 2018).

Les enseignements détaillés de cette évaluation sont repris en annexe 2. Une synthèse de ses résultats est présentée ci-contre.



1. Le CLEE, un intermédiaire compétent

72% des professionnels d'accompagnement des publics RSA répondants indiquent que le CLEE a facilité le rapprochement des entreprises.

65% estiment que le CLEE a permis de mieux connaître le besoin des entreprises

2. Création d'opportunités d'activités

57% des professionnels des structures d'accompagnement indiquent que le CLEE a permis de présenter des offres d'emploi plus cohérentes avec les besoins des bénéficiaires du RSA.

135 bénéficiaires du RSA ont été embauchés dans le cadre d'une clause d'insertion en 2018.

3. La commande publique au cœur des dispositifs d'insertion

245 000 heures d'insertion ont été commandées par la Métropole en 2018.

14 services de la Métropole de Lyon ont été concernés par la mise en œuvre des clauses d'insertion.



4. Difficultés à assurer l'appropriation d'une stratégie globale

Inégal déploiement de l'offre d'insertion sur le territoire.

Appropriation de la Métropole toujours en cours pour les travailleurs sociaux.

Certaines réticences à la démarche globale et harmonisée d'insertion demeurent localement.

5. Professionnalisation des acteurs de l'insertion-emploi

83% des professionnels des structures d'accompagnement interrogés estiment que le PMI'e a permis de faire évoluer les outils d'accompagnement existants.

93% considèrent que les actions de professionnalisation dans le cadre du PMI'e ont été utiles voire très utiles.

6. Nouvelles pratiques de recrutement

40% des professionnels des structures d'accompagnement des publics RSA interrogés estiment que le regard des entreprises sur le publics bénéficiaires du RSA a changé.

41% des entreprises interrogées affirment que les actions du PMI'e ont eu un impact sur le profil des salariés recrutés.

Le contexte socio-économique territorial

Cette partie a été réalisée à la demande de la Métropole par l'Observatoire partenarial économie, emploi, insertion (Opale) de l'agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise.



© AdobeStock / Monkey Business

SYNTHÈSE

La métropole de Lyon est un territoire qui crée de la richesse et de l'emploi et qui connaît un fort rebond économique après une année 2020 marquée par la crise sanitaire.

Mais c'est aussi un territoire où les inégalités restent fortes, entre les communes et entre les quartiers. L'augmentation du nombre d'emplois, très nette depuis cinq ans, se concentre dans le

centre et sur un axe est-ouest au sein de la métropole. **La croissance de l'emploi en cinq ans atteint 9%**, ce qui situe la métropole de Lyon légèrement au-dessus de la métropole de Toulouse et un peu en deçà des métropoles de Nantes et Bordeaux. Cette hausse de l'emploi n'est pas suffisante pour faire reculer durablement le nombre de chômeurs et la part des demandeurs d'emploi dans la population active reste élevée. La question de l'adéquation entre offre et demande d'emploi est un enjeu fort, dans un contexte de difficultés de recrutement pour les entreprises.



Les inégalités de niveaux de vie sont très marquées au sein de la métropole.

Quelques territoires accueillent une grande partie des habitants en situation de précarité voire de pauvreté. La croissance du chômage de longue durée ou celle du nombre d'allocataires du RSA depuis cinq ans sont autant d'enjeux à l'échelle de la métropole de Lyon.

■ UNE CROISSANCE DE L'EMPLOI EN CINQ ANS, MALGRÉ LA CRISE SANITAIRE

598 920
emplois salariés privés
en 2020

+9 %
en cinq ans

28 920
créations d'entreprise en
2020, dont

69 %
micro-entreprises

Des créations d'emplois dynamiques depuis cinq ans

La métropole de Lyon fait preuve d'un fort dynamisme économique depuis 2015, qui rejaillit sur la création d'emplois. La crise sanitaire en 2020 marque une parenthèse, avec un recul d'activité dans de nombreux secteurs et une baisse temporaire des effectifs salariés. L'année 2021 confirme un fort rebond de l'activité économique, qui se traduit par la reprise vigoureuse des créations d'emplois mais aussi par des difficultés de recrutement qui touchent désormais de nombreux secteurs.

Les créations d'entreprise connaissent le même dynamisme, notamment les micro-entreprises qui représentent près de 70 % des créations.

Une croissance tirée par les services aux entreprises

Entre fin 2015 et fin 2020, les effectifs salariés privés ont progressé de 9 % dans la métropole de Lyon, pour atteindre 598 920 emplois. Les services aux entreprises accueillent deux emplois sur cinq et sont en fort développement, notamment dans le numérique ou l'ingénierie : le nombre

d'emplois y progresse de 15 % en cinq ans, soit 30 600 emplois supplémentaires. Les effectifs du BTP sont également en hausse importante (+16 %), ceux de l'industrie sont stables.

Une tendance que l'on retrouve dans d'autres métropoles

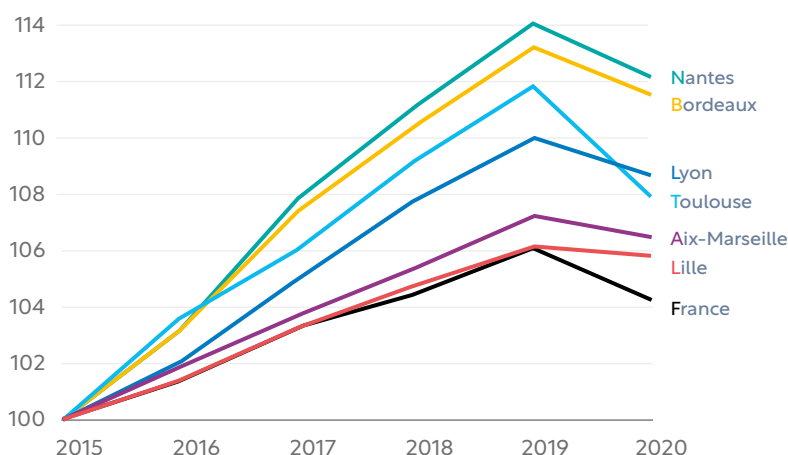
La dynamique de création d'emplois se retrouve dans de nombreuses métropoles en France, en particulier à Nantes et à Bordeaux (+12 % en cinq ans), qui profitent également de l'essor des services aux entreprises et notamment du numérique. Au niveau national, la progression de l'emploi est plus mesurée : +4 % en cinq ans.

Un emploi sur dix dans l'économie sociale

Dans la métropole de Lyon comme au niveau national, un emploi sur dix appartient à l'économie sociale, dont 80 % au sein d'une association. L'économie sociale est plus féminisée que le reste de l'économie : deux tiers des salariés y sont des femmes, contre seulement la moitié ailleurs.

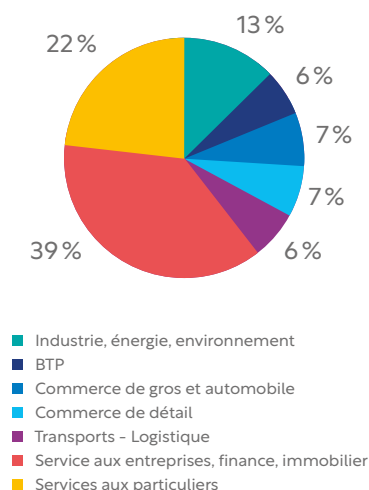
EVOLUTION DU NOMBRE D'EMPLOIS SALARIÉS PRIVÉS ENTRE 2015 ET 2020

Source : Urssaf au 31.12—base 100 en 2015—périmètres : métropoles désignées par leur ville-centre



RÉPARTITION DES EMPLOIS SALARIÉS PRIVÉS PAR GRANDS SECTEURS

Source : Urssaf 31.12.2020—périmètre : métropole de Lyon



DES TRAJECTOIRES ÉCONOMIQUES DIFFÉRENCIÉES

+25 560
emplois à Lyon en 5 ans

Plus de la moitié de la croissance d'emplois métropolitaine portée par Lyon

L'axe Est-Centre-Ouest, axe principal de la création d'emplois métropolitaine

Les Conférences territoriales des maires (CTM) de Lyon et Villeurbanne, de l'est (Porte des Alpes et Rhône Amont) et de l'ouest (Ouest nord et Val d'Yzeron) ont capté 90 % de la croissance d'emplois métropolitaine de ces 5 dernières années. La Ville de Lyon a concentré plus de la moitié de cette croissance.

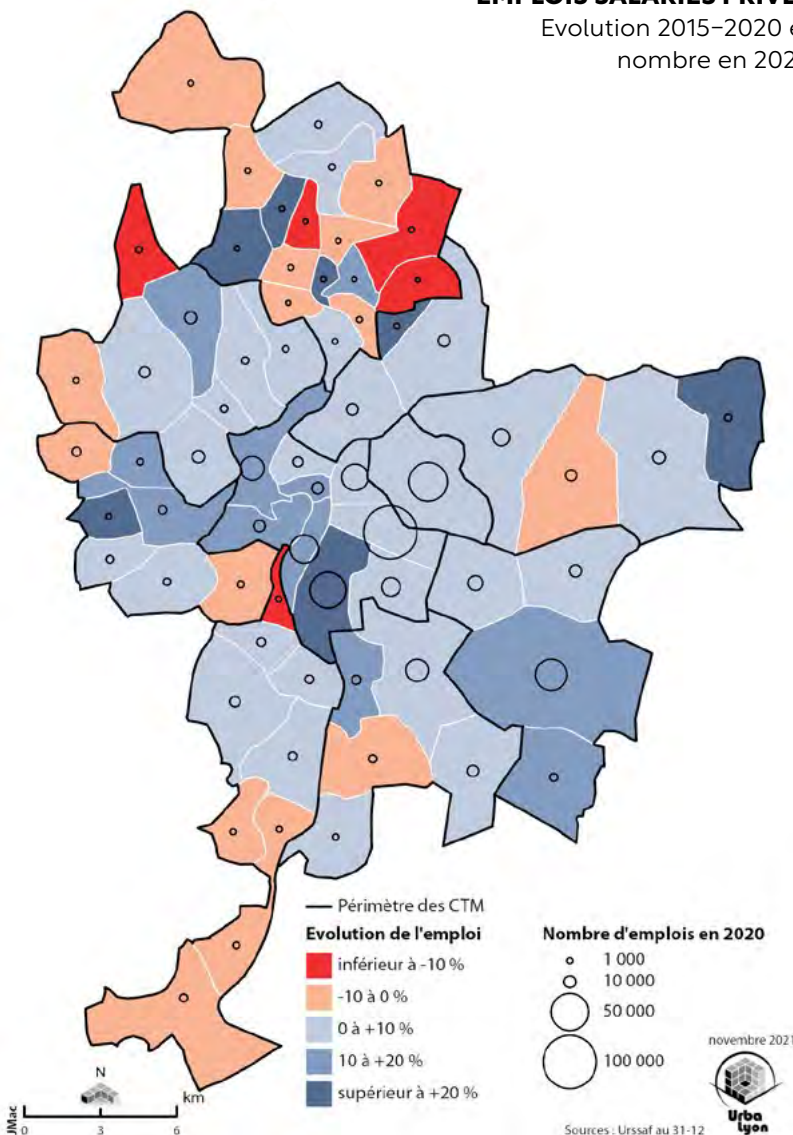
Cette dynamique s'explique par plusieurs facteurs conjoints : l'attractivité de territoires centraux, excellentement bien desservis par les transports collectifs, les profils plus tertiaires de ces territoires et l'offre immobilière nouvelle qui s'y est développée ces dernières années.

Le Nord et le Sud de la Métropole, plus en retrait

Malgré une période 2015-2020 plus favorable que la précédente, les communes du nord et du sud de la métropole, aux profils, soit plus résidentiels, soit plus industriels, ont connu une dynamique moindre. Le territoire des Portes du sud a, en revanche, retrouvé un dynamisme de l'emploi sur cette dernière période. Le développement des services et du commerce et le renouveau industriel entamé avec le projet Lyon Vallée de la chimie et qui se poursuit aujourd'hui avec Usin Lyon Parilly contribuent à la transformation de ce territoire et à son changement d'image.

EMPLOIS SALARIÉS PRIVÉS

Evolution 2015-2020 et nombre en 2020



L'impact mesuré de la crise

Grâce aux mesures de soutien mises en place, la crise de 2020 n'a impacté que modérément les communes de la Métropole. Les activités d'hébergement-restauration, culturelles et récréatives, fortement concentrées dans le centre, ont été les plus touchées. Lyon (-4 500 emplois) et Villeurbanne (-1 100) ont enregistré les plus fortes baisses d'emplois de la métropole.

	Effectif 2020	Evolution en 5 ans
Lônes et coteaux du Rhône	29 656	+1%
Lyon	265 544	+11%
Ouest Nord	39 295	+7%
Plateau Nord	19 778	+4%
Porte des Alpes	69 712	+10%
Portes du Sud	47 562	+8%
Rhône Amont	41 912	+6%
Val de Saône	11 524	+2%
Val d'Yzeron	22 084	+7%
Villeurbanne	51 849	+9%
Métropole de Lyon	598 916	+9%

UNE DEMANDE D'EMPLOI RÉVÉLATRICE D'INÉGALITÉS SOCIO-SPATIALES

129 300

demandeurs d'emploi de catégories ABC

60%

catégorie A

Définitions

Catégories des demandeurs d'emploi (DE) :

A : DE sans emploi

B : DE ayant exercé une activité réduite courte (i.e. de 78h ou moins au cours du mois)

C : DE ayant exercé une activité réduite longue (i.e. de plus de 78h au cours du mois)

Des évolutions contrastées à l'échelle nationale et métropolitaine

Fin juin 2021, la métropole de Lyon compte 129 300 demandeurs d'emploi de catégories ABC. Parmi ceux-ci 60 % n'ont exercé aucune activité au cours du mois précédent (catégorie A).

En cinq ans, le nombre de demandeurs d'emploi de catégories ABC a augmenté de 9 %. C'est plus que dans les principales métropoles de province ou en France. La hausse est tirée vers le haut par l'évolution du nombre de demandeurs d'emploi de catégorie C comme dans les autres métropoles.

Toulouse, qui avait connu une évolution plus favorable que les autres métropoles en début de période a été la plus touchée par la crise liée au Covid en 2020. La métropole de Lyon qui enregistre une hausse de 6 % entre juin 2019 et juin 2020 ne parvient pas encore à retrouver son niveau d'avant crise malgré le recul amorcé sur le 1^{er} semestre 2021.

Au sein de la métropole de Lyon, les évolutions sont également contrastées. Val d'Yzeron, Ouest nord, les Portes du Sud et Villeurbanne sont les CTM où le nombre de demandeurs d'emploi de catégories ABC a le plus augmenté en cinq ans : entre +12 % et +13 %.

Des disparités au sein de la métropole

La métropole de Lyon affiche un taux de demandeurs d'emploi de 12 %. Ce taux varie de manière significative entre les bassins de vie et les communes. Les CTM où ce taux est le plus bas sont le Val de Saône (7 %), Ouest nord et le Val d'Yzeron (8 %). Ce taux atteint 18 % pour les Portes du Sud avec des valeurs de 19 % pour Saint-Fons et 21 % pour Vénissieux. Le taux est de 15 % pour Rhône Amont avec 21 % à Vaulx-en-Velin. Givors fait également partie des communes de la métropole où le taux est le plus élevé (19 %).

37 % des chômeurs ont un niveau inférieur à la Terminale

Un peu plus d'un tiers des demandeurs d'emploi (ABC) de la métropole (40% des catégories A) a un niveau inférieur à celui de Terminale. Cette part dépasse les 50 % dans la CTM les Portes du Sud et dans plusieurs communes de la métropole : Vénissieux, Rillieux-la-Pape, Vaulx-en-Velin, Grigny, Saint-Fons et Givors. Leur nombre est en baisse de 8 % depuis juin 2016 dans la métropole.

Six demandeurs d'emploi sur dix sont des employés

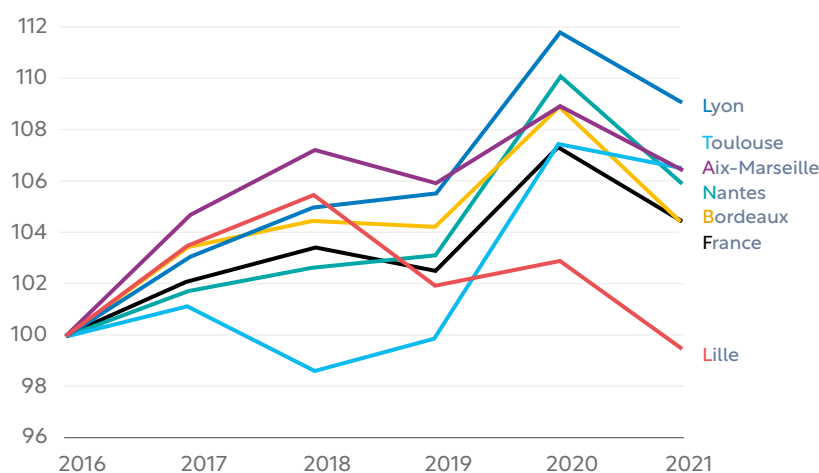
Les employés qualifiés représentent 40 % des demandeurs d'emploi (ABC) de la métropole, les non qualifiés 21 %. Les employés sont donc largement surreprésentés parmi les demandeurs d'emploi ; en effet, parmi l'ensemble de la population active du territoire ils sont 26 %.

Un demandeur d'emploi sur deux est inscrit depuis plus d'un an

49% des demandeurs de catégorie ABC sont inscrits à Pôle emploi depuis plus d'un an (dont 27% depuis plus de deux ans). Parmi les CTM, cette part varie entre 47 % (Ouest nord et Porte des Alpes) et 50 % (Lônes et coteaux du Rhône, Val d'Yzeron et Portes du Sud). Leur nombre a fortement augmenté en cinq ans : +26 %.

EVOLUTION DU NOMBRE DE DEMANDEURS D'EMPLOI DE CATÉGORIES ABC ENTRE JUIN 2016 ET JUIN 2021

Source : STMT, Pôle emploi données brutes - périmètres : métropoles désignées par leur ville-centre



Définitions

Taux de demandeurs d'emploi : il est calculé en rapportant le nombre de DE de cat. A à la population active de 15 à 64 ans. Il faut l'interpréter avec prudence car il s'appuie sur deux sources différentes. Il donne un ordre de grandeur permettant de comparer les territoires entre eux.

Taux d'activité : rapport entre le nombre d'actifs appelé également population active (personnes en emploi et chômeurs) et l'ensemble de la population correspondante.

Un taux d'activité féminin plus faible

Dans la métropole, 49 % des demandeurs d'emploi de catégories ABC sont des femmes. Elles ne sont pas surreprésentées parmi les demandeurs d'emploi car leur poids est le même au sein de l'ensemble de la population active. En revanche, la part des femmes en activité (taux d'activité) est bien inférieure à celle des hommes : parmi l'ensemble de la population en âge de travailler, elles sont 70 % à faire partie de la population active contre 77 % des hommes. Les femmes sont surreprésentées parmi les demandeurs d'emploi dans le Val d'Yzeron et à Ouest nord (54 %). Le nombre de femmes demandeuses d'emploi a augmenté de 12 % en cinq ans.

Les moins de 25 ans représentent 11 % des demandeurs d'emploi de catégorie ABC et 12 % de la population active. Ils sont plus nombreux dans les Conférences Porte des Alpes, les Portes du Sud et Rhône Amont (13 %). Ils sont 7 % de plus qu'il y a cinq ans.

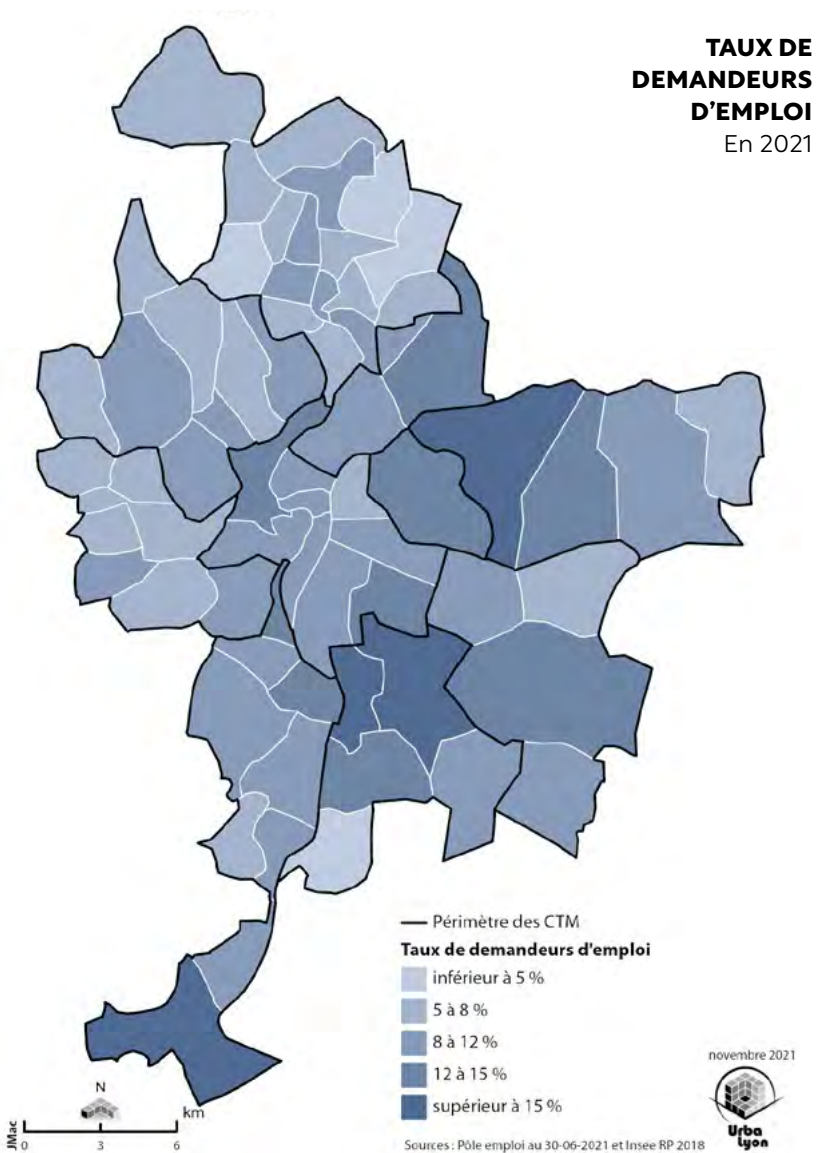
Près d'un quart des chômeurs sont des seniors

23 % des demandeurs d'emploi ont plus de 50 ans. Ils représentent 24 % de la population active. Les CTM qui comptent le plus de seniors parmi les demandeurs d'emploi sont Ouest Nord (30 %) et le Val de Saône (29 %). Leur nombre est en forte progression : +26 % en cinq ans dans la métropole.

Des difficultés de recrutement accrues

Les offres d'emploi collectées par Pôle emploi ont retrouvé leur niveau d'avant crise et 70 % d'entre elles correspondent à des emplois durables (contrats de plus de 6 mois). Les tensions de recrutement parfois anciennes dans certains métiers ont été exacerbées. Des milliers d'emploi restent actuellement à pourvoir dans de nombreux secteurs comme ceux de l'hôtellerie-cafés-restaurants, du BTP, de l'industrie, de la santé et du grand âge, des transports et de la logistique, du commerce. La reprise rapide de l'activité économique se traduit par une accentuation des difficultés de recrutement depuis le début de l'année, qui touche l'ensemble des secteurs. Selon un panel interrogé par la CCI de région début octobre, 53 % des entreprises se disent fortement touchées par les difficultés de recrutement, auxquelles s'ajoutent parfois des problèmes de disponibilité des salariés et de gestion du personnel, avec une montée de l'absentéisme, des enjeux de fidélisation et des retours en entreprise parfois difficiles après les longues périodes de télétravail.

Un demandeur d'emploi sur dix a moins de 25 ans



	Taux de demandeurs d'emploi (A)	Evolution en 5 ans (ABC)
Lônes et coteaux du Rhône	12%	+8%
Lyon	11%	+9%
Ouest Nord	8%	+13%
Plateau Nord	11%	+7%
Porte des Alpes	12%	+6%
Portes du Sud	18%	+12%
Rhône Amont	15%	+6%
Val de Saône	7%	+7%
Val d'Yzeron	8%	+13%
Villeurbanne	14%	+12%
Métropole de Lyon	12%	+9%

UNE PRÉCARITÉ ACCENTUÉE PAR LE CHÔMAGE DE LONGUE DURÉE

1 870 €

niveau de vie médian mensuel en 2018

16%

de la population en dessous du seuil de pauvreté en 2018

3,9

correspond à l'écart de niveaux de vie entre les plus aisés et les plus modestes

Définitions

Revenu disponible : revenu à la disposition du ménage pour consommer et épargner (après prélèvement des impôts et versement des prestations sociales). Il comprend le revenu déclaré, les prestations sociales reçues et la prime pour l'emploi. Au total de ces ressources, on déduit les impôts directs.

Le niveau de vie est égal au revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation (UC). Il est donc le même pour tous les individus d'un même ménage. Les UC sont calculées selon l'échelle d'équivalence qui attribue 1 UC au premier adulte du ménage, 0,5 UC aux autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 UC aux enfants de moins de 14 ans.

Le niveau de vie médian correspond à la valeur en dessous de laquelle se situe la moitié des ménages fiscaux d'un territoire.

Des niveaux de vie inégaux, significativement plus bas dans les territoires accueillant les quartiers de la politique de la Ville

Le niveau de vie médian est de 1 870 €/mois dans la métropole en 2018. Les inégalités y sont marquées. Le niveau de vie médian des habitants des Portes du sud est le plus faible et se situe 400 euros en dessous de celui des habitants de la métropole. L'indice d'inégalité (écart entre les plus riches et les plus pauvres) s'établit à 3,9 dans la métropole et atteint jusqu'à 4,7 dans Ouest Nord.

Portes du Sud, Rhône Amont et Plateau Nord accueillent une grande partie des habitants en situation de précarité voire de pauvreté de la métropole. Ces populations sont concentrées dans les quartiers de la politique de la ville les plus peuplés situés dans ces territoires. On y observe des taux de pauvreté supérieurs à 21 % et les parts de population couverte par le RSA parmi les plus élevées de la métropole (jusqu'à 12 %).

Les seniors et les personnes avec un faible niveau de formation davantage exposés au chômage de longue durée

En juin 2021, un demandeur d'emploi de cat. A, B, C sur deux est inscrit à Pôle em-

ploi depuis un an et plus. Parmi eux, plus d'un tiers est inscrit depuis trois ans ou plus. Ces parts n'ont cessé de croître ces dernières années malgré une dynamique de créations d'emplois forte.

Il est avéré que les demandeurs durablement éloignés du marché de l'emploi appartiennent plus souvent aux profils suivants (combinés ou non) :

- seniors de 50 ans et plus,
- travailleurs handicapés,
- habitants des quartiers de la Politique de la Ville,
- hommes,
- personnes avec un faible niveau de formation.

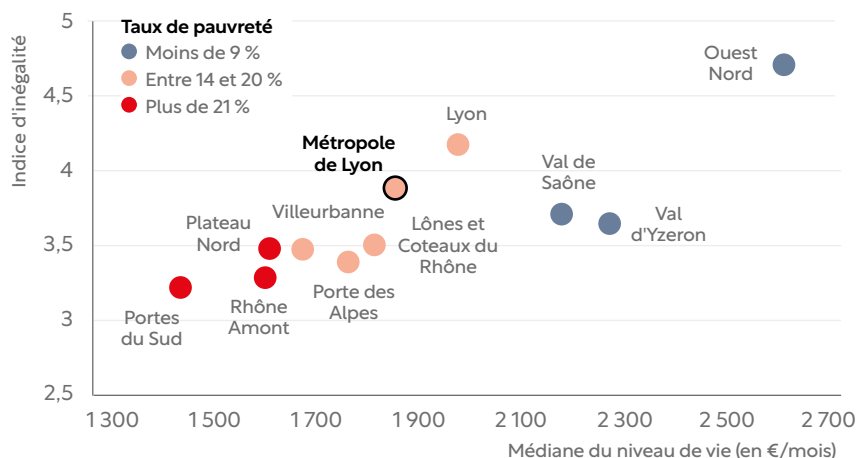
Une baisse du nombre d'allocataires du RSA en 2021 après le bond de 2020

La situation économique dynamique sur la période précédant la crise sanitaire avait permis une stabilisation du nombre d'allocataires du RSA sur la période 2015-2019 autour de 40 000. La crise sanitaire de 2020 a eu pour conséquence de faire bondir les effectifs. Sur l'année, on observe une hausse de 13 %. Les trois premiers trimestres de 2021 montre des diminutions encourageantes (42 000 allocataires en septembre) sans toutefois que le niveau de 2019 soit retrouvé.

42 % des ménages allocataires sont des familles avec enfants et parmi elles trois sur quatre sont monoparentales.

NIVEAU DE VIE MÉDIAN, TAUX DE PAUVRETÉ ET INDICE D'INÉGALITÉ DANS LES TERRITOIRES DE LA MÉTROPOLE EN 2018

Source : Insee-Filosofi 2018



Définitions

Indice d'inégalité ou rapport interdéciles :

Il permet de mesurer les inégalités de niveaux de vie en faisant le rapport entre le niveau de vie des 10 % les plus riches et celui des 10 % les plus pauvres.

Taux de pauvreté :

proportion de personnes dont le niveau de vie est inférieur à 60 % du niveau de vie médian français. En 2018, ce seuil s'établit à 1 063 euros par mois pour une personne seule.

Part de la population couverte par le RSA :

Elle est calculée en rapportant la population couverte par le RSA (référénts, conjoints, ayants droits) et la population au sens du RP et exprimée en %.

42 000

allocataires du RSA fin septembre 2021

7%

de la population couverte par le RSA

56%

d'allocataires depuis plus de 3 ans

42 %

de familles avec enfants



© Métropole de Lyon / Thierry FOURNIER

Des jeunes touchés par la précarité

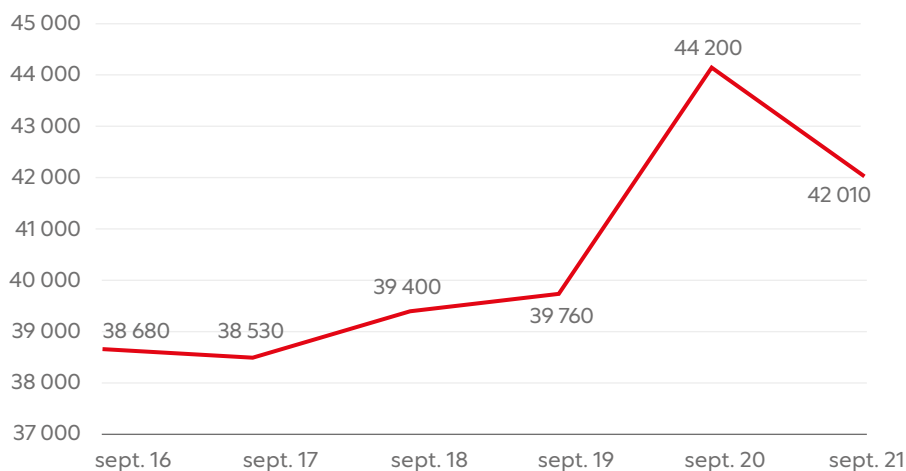
En 2018, 26 110 jeunes de 18 à 24 ans ne sont ni en emploi, ni élèves, ni étudiants, ni stagiaires. Cela représente 15 % de cette classe d'âge. Parmi ces jeunes inactifs ou chômeurs, un quart n'a aucun diplôme. Par ailleurs, 22,5 % des jeunes de moins de 30 ans se situent sous le seuil de pauvreté

contre 16 % de l'ensemble des ménages. Parmi les allocataires de la CAF, 79 330 ont entre 18 et 24 ans (données au 31-12-2019). La grande majorité d'entre eux (8 sur 10) perçoivent une aide au logement. Si l'on exclut les étudiants (qui peuvent ne déclarer aucun revenu sans être en situation de précarité), 44 % des jeunes bénéficiaires sont des allocataires à bas revenu (moins de 1 019 € par mois pour une personne seule en 2019).



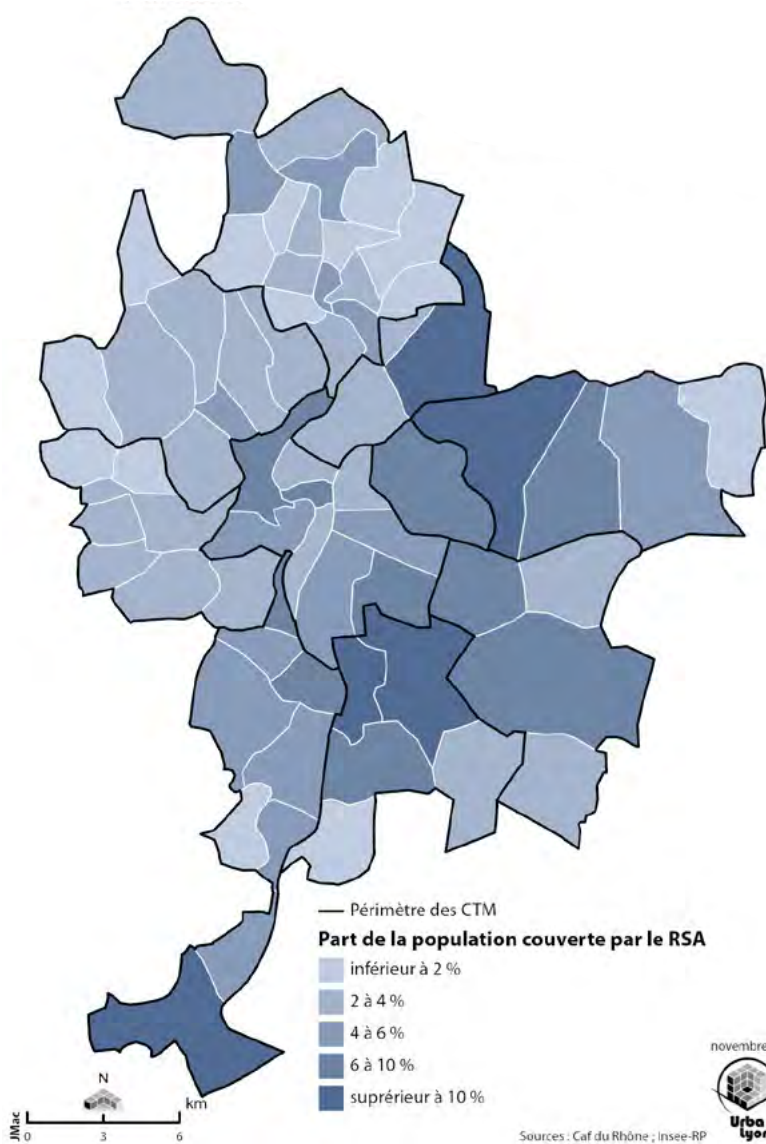
ÉVOLUTION DU NOMBRE DE FOYERS ALLOCATAIRES DU RSA DEPUIS 2016

Source : Métropole de Lyon - données semi définitives mensuelle via Elisa

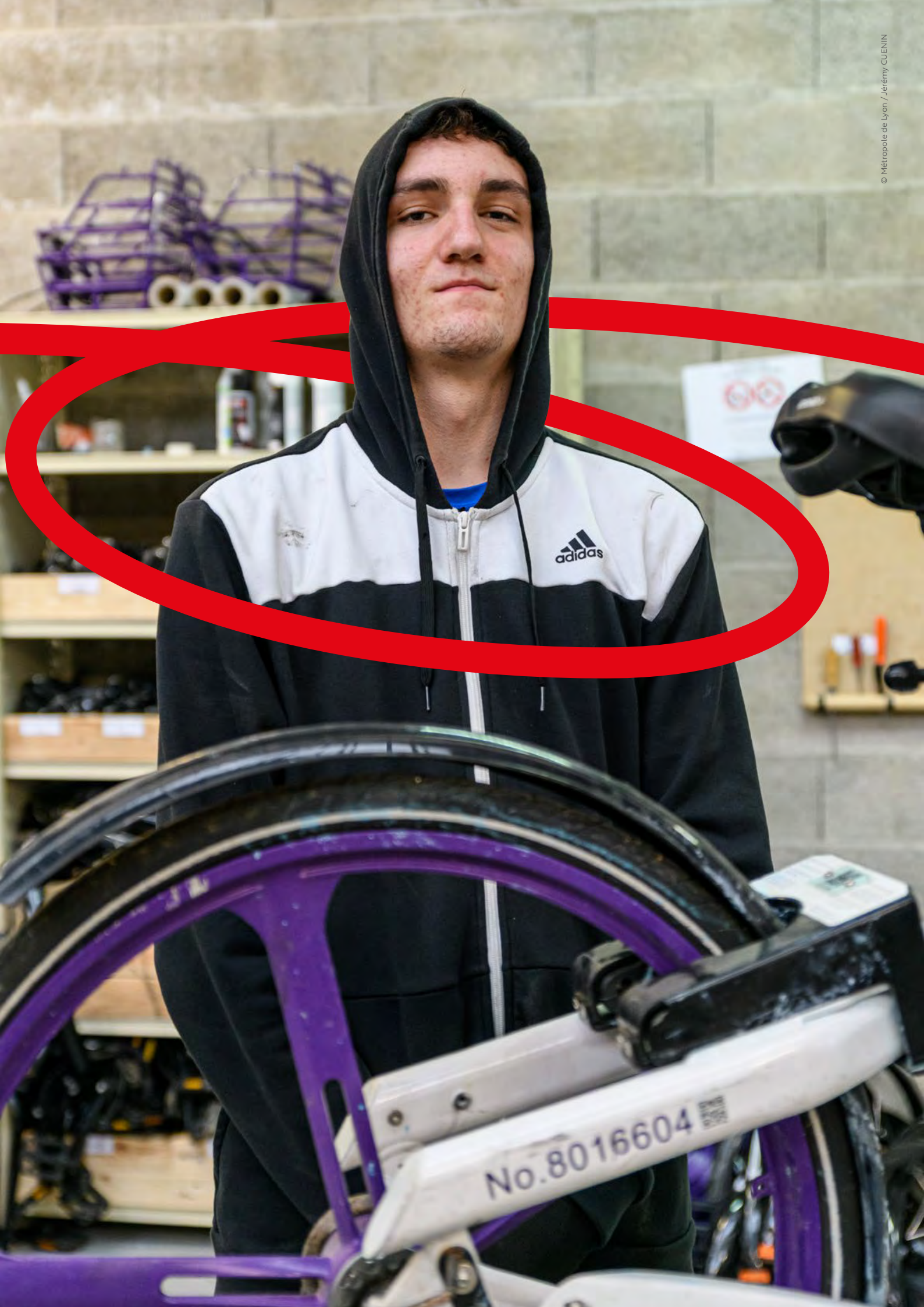


PART DE LA POPULATION COUVERTE PAR LE RSA FIN 2020

7 %
part Métropole de Lyon



	Part population couverte RSA fin 2020	Foyers allocataires RSA	Evo-lution en 5 ans
Lônes et coteaux du Rhône	6%	3 175	+8%
Lyon	5%	15 816	+6%
Ouest Nord	3%	832	+37%
Plateau Nord	6%	2 256	+9%
Porte des Alpes	6%	3 240	+10%
Portes du Sud	12%	5 548	+10%
Rhône Amont	9%	4 719	+15%
Val de Saône	3%	798	+23%
Val d'Yzeron	3%	1 200	+27%
Villeurbanne	9%	6 617	+10%
Métropole de Lyon	7%	44 201	+10%



PRÉSENTATION DES AXES STRATÉGIQUES, OBJECTIFS ET ACTIONS DU PMI'E 2022 - 2026

p. 20 **Présentation
d'ensemble des
axes stratégiques**

› AXE 2 : GARANTIR DES
PARCOURS D'INSERTION
PERSONNALISÉS
SANS RUPTURE

p. 22 **Présentation
détaillée des axes
stratégiques et des
modes de faire
transversaux**

› AXE 1 : LUTTER CONTRE
L'EXCLUSION SOCIALE
ET AMÉLIORER L'ACCÈS
AUX DROITS

› AXE 3 : FAVORISER
L'INSERTION DES JEUNES
EN PRÉCARITÉ

› AXE 4 : ACCOMPAGNER
L'ENGAGEMENT
DES EMPLOYEURS
ET DES SALARIÉS
EN FAVEUR DE L'INSERTION

› AXE 5 : SOUTENIR
LE DÉVELOPPEMENT
DES ENTREPRISES
À VOCATION D'INSERTION

› LES MODES DE FAIRE

Présentation d'ensemble des axes stratégiques

Le PMI'e 2022 - 2026 est doté de 5 axes, qui se déclinent en 12 objectifs et 38 fiches-actions.

Ces éléments sont issus du travail important mené avec les acteurs du territoire.

En complément, le choix a été fait d'inscrire deux modes de faire au centre du PMI'e 2022 - 2026 :

- assurer la participation des personnes concernées dans l'élaboration et le suivi de nos actions,
- faire vivre la collaboration entre les acteurs.

Les axes stratégiques couvrent les grands enjeux du territoire en matière d'insertion et d'emploi. Les fiches-actions qui en découlent visent à répondre, en ajustant au mieux l'intervention de la Métropole de Lyon aux besoins des usagers, des professionnels et des entreprises. L'architecture du PMI'e se décline donc en deux composantes principales qui sont résumées par l'infographie ci-dessous :

5 AXES STRATÉGIQUES

AXE 1 LUTTER CONTRE L'EXCLUSION SOCIALE ET AMÉLIORER L'ACCÈS AUX DROITS

AXE 2 GARANTIR DES PARCOURS D'INSERTION PERSONNALISÉS SANS RUPTURE

AXE 3 FAVORISER L'INSERTION DES JEUNES EN PRÉCARITÉ

AXE 4 ACCOMPAGNER L'ENGAGEMENT DES EMPLOYEURS ET DES SALARIÉS EN FAVEUR DE L'INSERTION

AXE 5 SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES À VOCATION D'INSERTION

2 MODES DE FAIRE

AXE A RENFORCER LA PARTICIPATION DES PERSONNES CONCERNÉES POUR DÉVELOPPER LEUR POUVOIR D'AGIR

AXE B AMÉLIORER LA COORDINATION DES ACTEURS POUR SIMPLIFIER L'ACCÈS AU SERVICE PUBLIC DE L'INSERTION ET DE L'EMPLOI

ARBORESCENCE DU PMI'E 2022 - 2026 : AXES STRATÉGIQUES ET LEURS OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

AXES STRATÉGIQUES	OBJECTIFS OPÉRATIONNELS	L'AMBITION MÉTROPOLITAINE
AXE 1 - LUTTER CONTRE L'EXCLUSION SOCIALE ET AMÉLIORER L'ACCÈS AUX DROITS	<ul style="list-style-type: none"> • Lutter contre les freins périphériques (inclusion numérique, santé, mobilité, parentalité, logement, etc.) • Développer les outils de remobilisation pour aider les personnes en insertion à retrouver l'estime de soi et la confiance en ses capacités d'agir 	<ul style="list-style-type: none"> • 10 000 personnes bénéficiaires d'actions d'inclusion numérique (par an) • 1 000 personnes bénéficiaires dans le cadre d'une action de mobilité inclusive (par an) • 300 jeunes accompagnés dans le projet « un toit sur ma tête, un job dans ma poche » (22-26)
AXE 2 - GARANTIR DES PARCOURS D'INSERTION PERSONNALISÉS SANS RUPTURE	<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer les parcours d'accompagnement : (délai d'orientation, implication des bénéficiaires, connaissance des besoins etc.) • Simplifier l'accès à l'offre de services (individuelle et collective) et la rendre plus lisible • Proposer un accompagnement adapté aux publics confrontés à des problématiques spécifiques (personnes en situation de handicap, femmes, habitants des QPV ou QVA, publics migrants) 	<ul style="list-style-type: none"> • 100 % des nouveaux bénéficiaires du RSA (bénéficiaires et conjoints) seront orientés vers un parcours d'accompagnement en moins de deux mois (cible 2026) • 60 % des publics seront orientés suite à une Rencontre d'Information et d'Orientation (RIO) (cible 2024) • 70 % d'accès à l'emploi ou à la formation qualifiante dans le cadre des Parcours d'accompagnement emploi (cible 2026)
AXE 3 - FAVORISER L'INSERTION DES JEUNES EN PRÉCARITÉ	<ul style="list-style-type: none"> • Déployer le Revenu Solidarité Jeunes en tant que « filet de sécurité » pour les jeunes les plus précaires ou en rupture avec les institutions • Enrichir l'offre d'accompagnement visant l'insertion socio-professionnelle des jeunes de 16 à 30 ans et la lutte contre le non-recours 	<ul style="list-style-type: none"> • 5 000 jeunes accompagnés dans le cadre du RSJ (2021-2026) • 0 sorties sans parcours d'insertion de l'Aide Sociale à l'Enfance • 100 % des bénéficiaires du RSA de moins de 25 ans seront accompagnés
AXE 4 - ACCOMPAGNER L'ENGAGEMENT DES EMPLOYEURS ET DES SALARIÉS EN FAVEUR DE L'INSERTION	<ul style="list-style-type: none"> • Accompagner « l'employabilité », entendue comme la capacité renforcée des employeurs à accueillir des personnes en insertion • Mettre en relation les publics en insertion avec les entreprises volontaires sur des actions spécifiques, notamment par une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences territoriales (GPECT) • Augmenter les clauses d'insertion dans tous les marchés et délégations de services publics de la Métropole 	<ul style="list-style-type: none"> • 90 % des signataires de la « Charte des 1 000 » engagés activement (par an) • X3 des marchés réservés (clauses sociales) passés par la Métropole de Lyon (9 à 10M€ /an- cible 2026)
AXE 1 - SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES À VOCATION D'INSERTION	<ul style="list-style-type: none"> • Soutenir les SIAE et les acteurs de l'économie sociale et solidaire qui agissent en faveur de l'emploi des publics fragiles • Lancer des expérimentations avec les acteurs de l'économie sociale et solidaire 	<ul style="list-style-type: none"> • 20 % d'emplois d'insertion supplémentaires dans les SIAE du territoire (cible 2026) • 300 équivalents temps plein portés par les entreprises à but d'emploi dans le cadre de Territoire 0 Chômeur de Longue Durée (cible 2024)

Présentation détaillée des axes stratégiques et des modes de faire transversaux



AXE 1 - LUTTER CONTRE L'EXCLUSION SOCIALE ET AMÉLIORER L'ACCÈS AUX DROITS



Contexte et enjeux

L'insertion sociale et professionnelle s'inscrit dans un objectif plus large qui est celui de la lutte et de la prévention contre la pauvreté.

Il s'agit de lutter contre toutes les formes d'exclusion, dès le plus jeune âge afin que celles-ci ne se cumulent pas dans la vie des personnes les moins dotées en ressources et appui familiaux. Il s'agit de permettre à chacun de développer ses propres « capacités », au travers notamment de l'accès aux droits sociaux, pour permettre l'accès à un travail digne et durable de chacun.

Selon les résultats du questionnaire administré aux communes de la Métropole de Lyon, l'isolement social, la perte de confiance, la fragilisation psychologique, la démobilité des personnes sont des conséquences importantes dues au contexte sanitaire (27 % des répondants estiment cette conséquence très importante, 41 % comme importante). Cela invite à remobiliser, mettre en mouvement et en confiance les publics ; impliquer, sensibiliser et former les professionnels ; engager les entreprises dans les actions d'insertion par le sport et la culture.

Le défaut de maîtrise de la langue française est un frein à l'emploi qui affecte spécifiquement un profil d'allocataires, celui des primo-arrivants, des personnes ayant immigré il y a plus longtemps en France et également des réfugiés politiques. Chez les opérateurs socioprofessionnels et Pôle emploi, le frein linguistique fait partie des freins dits « majeurs » cités en premier, et au sein des structures d'insertion par l'activité économique, c'est la première difficulté citée pour l'accès à l'emploi (cf. étude sur les freins à l'emploi).

A côté de ces freins individuels, il existe d'autres freins plus structurels liés aux conditions de vie des habitants de la Métropole, leurs lieux et habitudes de

vie et l'accès aux biens collectifs que constituent les transports et le logement.

Depuis plusieurs années, la question du logement apparaît comme une des difficultés majeures pour certains publics d'accéder à l'emploi, du fait de situation de mal logement, de difficulté d'accès ou de maintien dans le logement social et plus généralement d'impossibilité à envisager une mobilité résidentielle associée à une perspective professionnelle. En 2020, 70 589 demandes de logement social étaient enregistrées, et 7 443 attributions de logement social ont été réalisées. La demande de logement social est 9,5 fois plus importante que l'offre. Parmi ces attributions, 3 493 logements ont été octroyés à des publics reconnus prioritaires au sens de la Convention intercommunale d'attribution : ménages reconnus prioritaires au titre du droit au logement opposable (DALO), personnes sans hébergement, réfugiés statutaires, personnes hébergées en résidences sociales, ménages reconnus prioritaires par les commission prioritaires des instances locales de l'habitat et des attributions, jeunes majeurs de l'aide sociale à l'enfance, victimes de violences intrafamiliales, personnes menacées d'expulsion, ménages en habitat indigne, ménages en sur occupation aggravée, ménages avec un taux d'effort trop élevé, ménages en situation de handicap, etc.

Si les enjeux de logement et d'habitat relèvent de nombreuses interventions qui ne dépendent pas toutes de responsabilités locales et s'inscrivent dans une approche systémique propre à cette politique publique, **la question de l'insertion rejoint celle du logement** au travers du suivi individuel des publics, d'une meilleure connaissance des offres existantes et de la recherche d'une meilleure efficacité de l'accompagnement.

Pour les personnes en insertion ou en recherche d'emploi, la mobilité est un vecteur d'intégration sociale et professionnelle, et c'est une condition pour accéder au marché du travail. Dans la Métropole de Lyon, près d'un actif sur cinq est éloigné de l'emploi. 50 % à 80 % de ces publics n'ont pas de moyen de transport individuel et sont donc dépendants des transports collectifs pour l'accès ou le retour à l'emploi. Or, les transports collectifs ne sont pas une solution suffisante : ils ne peuvent pas garantir l'accessibilité à tous les emplois. Les problématiques de mobilité apparaissent comme étant souvent le frein critique entravant le retour à l'emploi

des publics (50 % des répondants au questionnaire destiné aux communes de la Métropole de Lyon, l'estiment comme un frein important et très important). La Métropole souhaite ainsi développer diverses solutions de mobilité inclusive.

Par ailleurs, la santé mentale et physique des bénéficiaires du RSA est un enjeu majeur dans sa triple dimension : repérage, adhésion et accès à l'offre de soins. La crise sanitaire a aiguïté cet enjeu. Les professionnels de l'insertion sont confrontés à des publics qui expriment ou laissent apparaître, de manière croissante, des difficultés en matière de santé et notamment de santé mentale. Aujourd'hui, constat d'une absence d'accompagnement pour des

publics « pas assez malades », qui restent livrés à eux-mêmes et exposés à un risque de détérioration de leur état de santé et de leur employabilité.

Enfin, le contexte dans lequel agit la Métropole de Lyon est également celui d'une difficulté à communiquer leurs droits aux publics qui en ont le plus besoin : l'accompagnement méconnaît parfois les outils/dispositifs ; les usagers n'ont pas suffisamment accès à l'information, ils sont parfois dans le non-recours et ne peuvent se saisir seuls de l'offre. La Métropole souhaite donc communiquer plus largement sur son offre et celle des partenaires afin de lever les freins liés à l'accès à l'information, que la dématérialisation des services publics a fortement accru.

OBJECTIFS

→ LUTTER CONTRE LES FREINS PÉRIPHÉRIQUES (INCLUSION NUMÉRIQUE, SANTÉ, MOBILITÉ, PARENTALITÉ, LOGEMENT, ETC.)

→ DÉVELOPPER LES OUTILS DE REMOBILISATION POUR AIDER LES PERSONNES EN INSERTION À RETROUVER L'ESTIME DE SOI ET LA CONFIANCE EN SES CAPACITÉS D'AGIR

FICHES-ACTIONS

- 1 Favoriser l'accès au logement pour les publics fragiles et notamment les jeunes
- 2 Renforcer les liens entre les acteurs de l'insertion et les acteurs du logement
- 3 Identifier, déployer, animer un réseau de lieux et de professionnels de la médiation numérique
- 4 Informer, former et équiper les usagers en fragilité numérique
- 5 Promouvoir, développer et mettre à disposition des ressources favorisant l'accompagnement des publics sur la levée des freins numériques

- 6 Agir sur les difficultés de la maîtrise du français
- 7 Agir sur les freins liés à la mobilité
- 8 Agir sur les freins à l'accès à l'emploi qui relèvent de problématiques familiales
- 9 Agir sur les freins liés à la santé et faciliter l'accès aux soins
- 10 Promouvoir l'insertion par le sport, la culture et l'engagement associatif

LES CIBLES QUANTITATIVES OU QUALITATIVES

- 300 jeunes accompagnés dans le projet « un toit sur ma tête, un job dans ma poche »
- 10 000 personnes bénéficiaires d'actions d'inclusion numérique (accueil par un conseiller numérique ou bénéficiaire d'une action numérique : pass numérique, kit, etc.)

- 1 000 personnes accompagnées par an dans le cadre d'une action de mobilité inclusive (DMI, free vélo'v, etc.)

Action n°1



Déployer le programme d'accompagnement vers le logement « Un toit sur la tête, un job dans la poche »

Il s'agit de favoriser l'accès à un logement pour 300 jeunes en très grande précarité, en mobilisant le Revenu Solidarité Jeunes et les dispositifs d'insertion soutenus par la collectivité.

Elément de diagnostic et de contextualisation justifiant l'action :

Il a été relevé que les acteurs du logement et les acteurs de l'insertion ne connaissent pas nécessairement les dispositifs mis en place par les uns et les autres. Des effets de cloisonnement ont pu être constatés entre les dispositifs, empêchant les acteurs de disposer d'une vue exhaustive de l'offre disponible sur le territoire. Pourtant, les dynamiques d'insertion sont une clé de l'accès au logement, et inversement l'accès au logement est parfois l'un des freins à lever dans un parcours d'insertion professionnelle. La Métropole a souhaité renforcer ces dynamiques respectives par des parcours Emploi d'abord et Logement d'abord qui sont des leviers forts pour le retour à l'emploi durable des personnes. Il s'agit également d'articuler l'action avec d'autres actions visant à renforcer l'accompagnement des personnes sur l'accès au logement et sur le maintien dans le logement : participer au portage de nouveaux projets d'insertion en lien avec les bailleurs sociaux pour travailler sur la thématique de l'accès mais aussi du maintien dans le logement, à une meilleure connaissance des aides au logement et notamment le FSL, dans le cadre des parcours d'accompagnement RSA, comme outils favorisant l'accès et le maintien dans le logement pour tous les bénéficiaires du RSA ; à l'adaptation des actions d'accompagnement vers et dans le logement, aux mises en place dans le cadre du Fonds de Solidarité du Logement (FSL), du FNAVDL ou d'Action Logement Service, pour répondre au besoin du public jeune.

L'action s'inscrit en cohérence avec les projets à destination des jeunes en précarité, notamment dans le cadre du Revenu Solidarités Jeunes, afin de répondre à leurs besoins. Plus largement, elle s'inscrit en cohérence avec l'objectif de renforcer la coordination entre les dynamiques de Logement d'abord et d'Emploi d'abord, de s'appuyer sur l'Emploi d'abord pour accompagner les personnes mal logées ou sans domicile et dans le prolongement des projets existants (P.E.R.L.E et Job Coaching notamment).

Échéancier indicatif

→ Premier semestre 2022 pour la mise en place du projet issu du programme européen Easi. Les autres ambitions auront leurs temporalités propres, indéfinies à ce jour.

Q Extrait des fiches-actions :

- 1 Favoriser l'accès au logement pour les publics fragiles et notamment les jeunes
- 2 Renforcer les liens entre les acteurs de l'insertion et les acteurs du logement

Action n°2



Identifier, déployer, animer un réseau de lieux et de professionnels de la médiation numérique

Élément de diagnostic et de contextualisation justifiant l'action :

Plusieurs constats indiquent la nécessité de déployer des conseillers numériques et des offres mobiles. Parmi ces constats, il y a un manque d'interconnaissance entre acteurs sur le champ de l'inclusion numérique qui a été identifié comme un point structurant. A ce déficit de lien entre les acteurs s'ajoute un constat complémentaire : le manque de coordination au niveau local qui articule de manière insuffisante les initiatives, les ressources et les politiques publiques. De plus, les constats indiquent que la couverture du territoire par les professionnels de la médiation numérique, les ressources professionnels et les lieux de proximité demeure à la fois hétérogène et insuffisante. Enfin, un enjeu de ressources humaines a été identifié au travers d'un manque de ressources professionnalisées.

Contenu opérationnel :

- Identifier les zones non couvertes par l'offre de médiation numérique et travailler sur la base de l'indice de fragilité numérique pour appuyer le déploiement des ressources dans le cadre de l'AMI Conseillers numériques et de la programmation annuelle
- Coordonner le diagnostic des offres d'inclusion numérique et accès au numérique dans tous les territoires
- Cartographier et rendre visible l'offre du territoire à destination des professionnels
- Développer une offre de proximité avec la mise en place de lieux d'accueil et d'accompagnement dans les MDM
- Déployer des offres mobiles (ex. bus, équipes mobiles) dans les territoires identifiés comme prioritaires

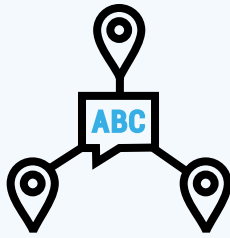
Échéancier indicatif

→ Entre 2021 / 2022 (coordination du diagnostic des offres d'inclusion numérique et accès au numérique dans les territoires) et 2023 (déploiement d'offres mobiles/de conseillers numériques) dans les territoires identifiés comme prioritaires.

Q. Extrait de la fiche-action :

- 3 Identifier, déployer, animer un réseau de lieux et de professionnels de la médiation numérique

Action n°3



Agir sur les difficultés de maîtrise du français - mettre en réseau les acteurs de ce domaine (plateformes linguistiques métropolitaines)

Élément de diagnostic et de contextualisation justifiant l'action :

Le défaut de maîtrise de la langue française est un frein à l'emploi qui affecte spécifiquement un profil d'allocataires, celui des primo-arrivants, des personnes ayant immigré il y a plus longtemps en France et également des réfugiés politiques.

Chez les opérateurs socioprofessionnels et Pôle emploi, le frein linguistique fait partie des freins dits « majeurs » cités en premier, et au sein des structures d'insertion par l'activité économique, c'est la première difficulté citée pour l'accès à l'emploi (cf. étude sur les freins à l'emploi disponible dans le kit du participant).

Or, il est avéré que l'apprentissage rapide du français par les primo-arrivants améliore leurs conditions d'accès et a des effets positifs y compris en dehors de l'emploi.

Certains acteurs du territoire agissent pour résoudre ces problématiques d'insertion en lien avec la non-maîtrise de la langue française. C'est le cas des 11 plateformes linguistiques de proximité qui existent sur le territoire de la Métropole de Lyon (12^{ème} en création). Leurs modes de financement et leurs portages varient suivant les territoires (financement par les communes sur les territoires en politique de la Ville / Etat / OFII en partie). Le socle commun des missions de ces plateformes consiste à proposer à minima un diagnostic linguistique et des préconisations d'orientation. Certaines plateformes peuvent mettre en œuvre, en plus de ces missions, des actions de coordination inter-structure ou de développement de projet au plus près des territoires.

Contenu opérationnel :

- Conforter la mise en réseau des plateformes linguistiques de la Métropole de Lyon
- Lancer une réflexion sur le modèle économique des SIAE pour assurer la prise en compte systématique de temps d'acquisitions des savoirs de base pour leurs salariés
- Travailler avec le monde économique sur l'insertion des publics allophones

Échéancier indicatif

→ Mise en place dès 2022 des premières actions à partir de l'identification d'un acteur ensemblier. Une préfiguration de la démarche sur une CTM pourrait être envisagée pour l'année 2022, puis un déploiement à compter de 2023.

Extrait de la fiche-action :

- 6 Agir sur les difficultés de la maîtrise du français

AXE 2 - GARANTIR DES PARCOURS D'INSERTION PERSONNALISÉS SANS RUPTURE



Contexte et enjeux

Qu'ils soient bénéficiaires du RSA ou non, les personnes éloignées de l'emploi ont droit à un parcours d'accompagnement adapté à leurs besoins et qui tienne compte autant que possible de leurs attentes.

La finalité de cet accompagnement est l'insertion durable dans l'activité. Préparer, former et accompagner les personnes dans un emploi offrant des perspectives réelles sont les étapes essentielles et communes des parcours proposés, quel que soit la diversité des formules qui existent. L'accompagnement à dimension exclusivement sociale s'applique de façon transitoire à des personnes dont la situation individuelle ne permet pas une mise en dynamique vers l'activité. Dans cette perspective, il faut créer les conditions d'un « socle d'employabilité » minimal pour tous qui constitue également un préalable pour permettre aux personnes d'accéder aux offres de formation pré- ou post-embauche (cf. axe 4).

Concrètement, il s'agit de permettre une entrée en parcours la plus rapide et dynamique possible, de favoriser un examen régulier de l'avancée dans ce parcours et un réexamen possible des conditions d'accompagnement. Il s'agit également d'assurer la traçabilité des démarches réalisées et la continuité du suivi par les accompagnants, au-delà des statuts administratifs des personnes. Il s'agit enfin de varier les modalités d'appui en alternant suivi individuel, actions collectives et apprentissage par les pairs pour mieux susciter l'adhésion et proposer des méthodes qui tiennent compte des appétences de chacun.

L'offre d'accompagnement et des actions d'insertion doit continuer d'évoluer en fonction de ces objectifs et « l'architecture générale » des parcours revisitée de façon à être plus compréhensible pour les usagers comme pour les professionnels. Cette adaptation doit également tenir compte des priorités et besoins propres à chaque bassin de vie, soit à l'échelle des CTI'e. Il est nécessaire de s'interroger sur la manière prendre les compte les spécificités propres à certains publics, notamment quand ceux-ci présentent des besoins ou des fragilités particulières. Enfin, toutes les personnes appartenant à un même foyer bénéficiaire du RSA doivent pouvoir être accompagnées par un professionnel référent et bénéficier des offres de services permettant de s'inscrire dans une dynamique d'insertion.

Quelques éléments chiffrés permettent de mieux comprendre les spécificités des publics. 43 % des bénéficiaires du RSA habitent en Quartier Politique de la Ville (QPV) / Quartier en Veille Active (QVA). Il y a deux fois plus d'allocataires dans ces quartiers en comparaison du reste du territoire métropolitain. Les habitants des QPV/QVA incluent un nombre élevé de parents isolés et une population plus familiale que sur d'autres territoires, avec beaucoup de familles nombreuses. La population y est globalement plus jeune et présente par ailleurs un nombre élevé de primo-arrivants. On note des freins de mobilité, de maîtrise du français ou encore de faible niveau de qualification. Cette situation appelle à une meilleure coordination territoriale des acteurs et, pour la part de la Métropole, une intervention plus directe envers ces publics spécifiques (par exemple en « allant vers » les habitants des QPV/QVA).

L'âge moyen pour la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH) se situe aux alentours de 45 ans et conduit souvent à une reconversion professionnelle de milieu de carrière, s'additionnant à de fréquentes problématiques de faible niveau de qualification.

Les publics en situation de handicap cumulent souvent de nombreux freins :

- Déficit global de formation (12 % ont un niveau CAP, 38 % ont un niveau 4, soit le baccalauréat) ;
- Problématiques d'orientation/offre de formation initiale peu adaptée ;
- Freins à la reprise de formations tardives ;
- Difficultés de remise à l'emploi suite aux formations : discrimination/idées reçues des employeurs, sur l'absentéisme, l'aménagement des postes, etc.

À cela s'ajoute un manque fréquent de confiance en soi et une méconnaissance des droits ainsi que des problématiques de changements de situations administratives du RSA à l'AAH notamment.

Dans ce sens, la Métropole déploie son action aussi bien auprès des professionnels de l'insertion (coordination et formation), des employeurs (favoriser la prévention des risques) que des publics (accès à la formation et à la RQTH).

Parmi les publics accompagnés par la Métropole de Lyon, et au-delà des cibles déjà citées précédemment, plusieurs catégories sont fortement représentées :

**Les femmes ;
Les publics non diplômés ;
Les séniors de + de 55 ans ;
Les parents isolés ;
Les publics migrants.**

Enfin, il est une catégorie qui s'accroît nettement et de plus en plus fortement au cours des années récentes :

les travailleurs indépendants.

et notamment les autoentrepreneurs dont la situation, au démarrage de leur activité en particulier, nécessite un accompagnement particulier qui fait appel à des ressources diverses et partiellement différentes de celles mobilisées pour les personnes recherchant un emploi salarié (organismes consulaires, réseau Citélab, coopératives d'activités et d'emplois, organismes de microcrédit etc...).



OBJECTIFS

→ AMÉLIORER LES PARCOURS D'ACCOMPAGNEMENT (DÉLAI D'ORIENTATION, IMPLICATION DES BÉNÉFICIAIRES, CONNAISSANCE DES BESOINS ETC.)

→ SIMPLIFIER L'ACCÈS À L'OFFRE DE SERVICES (INDIVIDUELLE ET COLLECTIVE) ET LA RENDRE PLUS LISIBLE

→ PROPOSER UN ACCOMPAGNEMENT ADAPTÉ AUX PUBLICS CONFRONTÉS À DES PROBLÉMATIQUES SPÉCIFIQUES (personnes en situation de handicap, habitants des QPV ou QVA, publics migrants, femmes, travailleurs seniors, travailleurs indépendants)

4 thématiques sont identifiées :

→ **Orientation, suivi et continuité des parcours**

- Délais et nouvelles modalités d'orientation des bénéficiaires
- Un contrat d'engagement réciproque revisité
- Les autres outils de suivi et pilotage des parcours

→ **Une nouvelle architecture des parcours d'insertion et des fonctions de référents**

- Typologie de parcours d'accompagnement et publics cibles
- Les référentiels des offres de service associées à chaque type de parcours
- La fonction de référent et son évolution
- Le rapprochement des accompagnements RSA et hors RSA

→ **Créer les conditions de l'employabilité : lever les principaux freins à l'accès à l'emploi**

- Apprentissages linguistiques
- Mobilisation et confiance en soi
- Les compétences numériques
- Les compétences socles et de pré-formation

→ **Les publics à accompagner spécifiquement au titre de leurs problématiques particulières (hors jeunes, objet de l'axe 3)**

- Les personnes en situation de handicap
- Les habitants des QPV et QVA
- Les publics migrants
- Les femmes
- Les travailleurs seniors
- Les travailleurs indépendants

FICHES-ACTIONS

11 La généralisation des Rencontres Information et Orientation (RIO) pour une orientation plus rapide et dynamique

12 Améliorer le parcours usager grâce aux outils numériques et services en ligne

13 Apporter des outils aux professionnels dans la mise en oeuvre de parcours d'insertion personnalisés

14 Construire une offre d'insertion "tout public" : structurer une architecture de parcours simplifiée et tout public

15 Construire une offre d'insertion "tout public" : créer les conditions pour la réussite des parcours sans couture

16 Construire une offre d'insertion "tout public" : créer une nouvelle référence "fil rouge" qui assure la coordination et la cohérence des parcours individuels

17 Informer les publics en développant un réseau des lieux d'information Insertion et Emploi - Réseau MMle

18 Favoriser l'accès à l'emploi des personnes en situation de handicap

19 Améliorer l'accès aux offres de services des publics résidant en quartier politique de la ville (QPV) ou en quartier en veille active (QVA)

20 Favoriser l'accès à l'emploi pour permettre l'insertion des publics migrants

21 Favoriser l'accès à l'emploi des femmes

22 Répondre aux besoins spécifiques d'appui des créateurs d'activité indépendants (travailleurs indépendants)

LES CIBLES QUANTITATIVES OU QUALITATIVES

- 100% des nouveaux bénéficiaires du RSA (bénéficiaires et conjoints) seront orientés vers un parcours d'accompagnement en moins de deux mois (cible 2026)
- 60% des publics seront orientés suite à une Ren-

contre d'Information et d'Orientation (RIO) (cible 2024)

- 70% d'accès à l'emploi ou à la formation qualifiante dans le cadre des Parcours d'accompagnement emploi (cible 2026)

Action n°4



Généralisation des Rencontres Information et Orientation (RIO) pour une orientation des publics rapide, efficace et dynamique

Différents objectifs sont à poursuivre :

- Homogénéiser les orientations par la définition de critères d'entrée dans les parcours ;
- Développer et harmoniser la modalité « information collective » à l'entrée en parcours et notamment les rencontres information et orientation, en veillant à susciter l'adhésion des personnes concernées par des modalités d'animation adaptées.
- Déployer les orientations directes (plus rapides) pour les profils dont l'accompagnement est pré-défini (exemple : TNS, jeunes 18-25 ans...),
- Harmoniser les pratiques par le partage d'outils communs : auto-diagnostic, référentiel commun de diagnostic
- Réduire les délais d'orientation par le partage de données et le traitement des flux existants (CAF, Pôle emploi)
- Organiser/mutualiser les modalités d'orientation et d'information des publics en insertion

Élément de diagnostic et de contextualisation justifiant l'action :

Par la loi RSA, la Métropole de Lyon a l'obligation d'orienter tout bénéficiaire du RSA soumis aux droits et devoirs. Par ailleurs, depuis 2018, la Métropole pilote également les parcours d'insertion cofinancés par le fonds social européen. L'entrée en parcours d'insertion est une étape primordiale pour la suite de l'insertion : Plus elle a lieu rapidement et plus la personne est à même d'en comprendre le sens et de se mobiliser dans son parcours.

L'entrée en parcours est trop longue (plus de 4 mois pour les bénéficiaires du RSA) et ne s'appuie pas sur un référentiel partagé. Plusieurs enjeux sont identifiés pour assurer une orientation plus efficiente :

- Améliorer les délais d'entrée en parcours (orientation + premier rendez-vous),
- Homogénéiser les circuits d'entrée, notamment entre les différents dispositifs,
- Déployer un process d'orientation tout public, indépendant du statut,
- Susciter l'adhésion des personnes en les impliquant dans cette étape.

Tirer les enseignements d'une expérimentation réussie :

L'action s'inscrit au cœur du projet emblématique de l'expérimentation des RIO (rencontres informations collectives), réalisée entre octobre 2020 et mai 2021 sur deux territoires volontaires (Lyon 6e/9e et Givors / Saint-Genis / Laval), pour être désormais généralisée sur tous les territoires de la Métropole de Lyon. Son objectif est notamment d'informer au mieux les bénéficiaires sur les droits et devoirs dans le cadre du RSA au travers d'une information collective, et de les associer au choix de leur référent à travers un entretien de diagnostic.

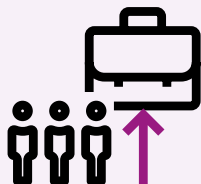
Échéancier indicatif

→ 2021 - 2023

Q Extrait de la fiche-action :

- 11** La généralisation des Rencontres Information et Orientation (RIO) pour une orientation plus rapide et dynamique

Action n°5



Construire une offre d'insertion « tout public » : structurer une architecture de parcours simplifiée et tout public

Cette action vise à concevoir une offre de parcours tout public, c'est-à-dire indépendante du statut de la personne en insertion. Cette architecture de l'offre de service doit pouvoir se décliner pour le plus grand nombre tout en incluant des offres spécifiques pour certains publics ciblés. Elle comporte une remise à plat des parcours d'accompagnement dans l'objectif d'homogénéiser les pratiques en la matière.

Principes :

- Coconstruire l'offre d'insertion avec les parties prenantes (professionnels et publics cibles) dans une démarche de type « lab d'innovation » ;
- Questionner tous les parcours existants : adéquation offre/besoins du publics / moyens mobilisés de l'existant / différences actions / accompagnement sur les thématiques ;
- Définir un cadre « socle » de la référence de parcours, commun à toutes les offres ;
- Proposer de nouveaux parcours en cas de besoins non couverts, et notamment une offre de référent « fil rouge », garant de la coordination des étapes de parcours ;
- Réajuster les parcours existants pour une offre unique sans couture
- Expérimenter et évaluer les nouveaux parcours

Un groupe de travail interne pourra être constitué pour cadrer la démarche et les invariants. Un groupe de travail externe, avec les partenaires impliqués pourra être réuni pour produire une architecture cible. Un groupe de bénéficiaires pourra être associé à la démarche, voire être intégré au groupe externe (démarche type lab).

Élément de diagnostic et de contextualisation justifiant l'action :

Par la loi RSA, la Métropole de Lyon a l'obligation d'orienter tout bénéficiaire du RSA soumis aux droits et devoirs. Par ailleurs, depuis 2018, la Métropole pilote également les parcours d'insertion cofinancés par le fonds social européen.

Depuis sa création en 2015, la Métropole de Lyon a très largement déployé l'offre d'insertion en multipliant les solutions nouvelles, innovantes et/ou expérimentales. Ces nouvelles actions dépassent le clivage social/professionnel en s'élargissant à la santé psychique, à l'accès à l'entreprise, etc. Cet élargissement a l'avantage d'offrir une palette de solutions permettant d'adapter plus finement le parcours d'insertion aux difficultés des personnes. Toutefois, la multiplicité de

la nouvelle offre développée a aussi nui à sa lisibilité, sa visibilité et son appropriation par des professionnels.

Par ailleurs, certaines offres sont peu ou pas mobilisées, soit parce qu'elles sont mal connues, soit parce qu'elles ne correspondent plus aux besoins du public. L'enjeu aujourd'hui n'est plus de rechercher de nouvelles solutions tous azimuts, mais plutôt de questionner et structurer cette offre existante avec une entrée « tout public en insertion » et par là même de concevoir le parcours d'insertion comme un « tout » et pas comme la succession de parcours liés au dispositif dont la personne dépend.

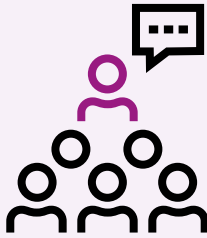
Échéancier indicatif

→ 2022 - 2023

Q. Extrait de la fiche-action :

14 Construire une offre d'insertion "tout public" : structurer une architecture de parcours simplifiée et tout public

Action n°6



Informers les publics en développant un réseau des lieux d'information Insertion et Emploi de proximité (Réseau MMI'e)

- **Cartographier les lieux d'accueil, d'informations et d'accompagnement physiques « labellisés » répondant à une offre de services garantis et personnalisés** (accès aux droits ; insertion ; emploi), de la sensibilisation (pour capter les publics et les motiver à être accompagnés) jusqu'à l'accompagnement et, le plus possible, la mise en autonomie.
- **Recenser et susciter l'adhésion des communes** déployant un ou plusieurs lieux d'accueil insertion et emploi, et celles volontaires pour en déployer un ;
- **Consolider un réseau des lieux d'accueil insertion et emploi :** mise en réseau les lieux volontaires et animation : signature d'un accord d'engagement et mise en place de comités réseau réguliers pour les professionnels de ces lieux
- **Choisir une identité et une culture commune :** logo, dénomination
- **Définir l'offre de service commune et la mettre en œuvre :** médiation numérique, démarche qualité accueil...
- **Intégrer ces lieux à l'écosystème des lieux d'accueil des publics** en veillant à leur articulation avec l'existant (Maisons de la Métropole, CCAS, PIMMS, Maison des services publics...)

Élément de diagnostic et de contextualisation justifiant l'action :

15 communes déploient sur leurs territoires des lieux d'information et d'orientation sur les ressources insertion et emploi. Chacun d'eux possède sa propre offre de service et des moyens hétérogènes.

Les personnes en insertion rencontrent fréquemment des difficultés avec le numérique et l'existence d'un lieu d'accueil physique sur le territoire, peut leur permettre d'accéder aux ressources insertion et emploi.

La mise en réseau de ces lieux d'accueil offre plusieurs avantages :

- Proposer une offre de service commune et donc un socle minimal d'informations sur l'ensemble du territoire
- Matérialiser une porte d'entrée vers l'insertion, parfois plus facile à franchir que celle d'un service social
- Harmoniser le service rendu à l'usager à l'échelle métropolitaine
- Favoriser l'échange des bonnes pratiques et l'articulation avec les autres lieux d'accès aux droits (Maisons de la Métropole, PIMMS, Maison France services...)

Échéancier indicatif

→ 2022 - 2023

Q Extrait de la fiche-action :

- 17 Informers les publics en développant un réseau des lieux d'information Insertion et Emploi - Réseau MMI'e

AXE 3 - FAVORISER L'INSERTION DES JEUNES EN PRÉCARITÉ



Contexte et enjeux

Le choix de ce nouvel axe de la politique insertion apparaît désormais comme une évidence et s'explique par la précarité croissante des jeunes renforcée encore par les effets de la crise Covid.

L'étude réalisée dans le cadre du déploiement d'un nouveau dispositif en direction des jeunes par l'OPALE en 2020 a montré toute la difficulté pour obtenir une vision fine de la situation des jeunes en précarité sur la Métropole de Lyon. L'analyse des profils n'est possible qu'au travers de dispositifs et d'accompagnements segmentés. Ils se combinent et se superposent, rendant impossible une analyse de la situation des jeunes et des besoins sur le territoire. Vient s'ajouter à ce constat, la pluridisciplinarité de la Métropole de Lyon et de ses partenaires sur les champs de la jeunesse, qui conduit à un manque de visibilité et un morcellement des actions.

Avec un taux de pauvreté des jeunes de 22,6 % sur le territoire (contre 15,7 pour l'ensemble des ménages), la Métropole de Lyon, souhaite renforcer son engagement pour construire, avec ses partenaires, un filet de sécurité (aide financière, fil rouge et accompagnement) pour les jeunes plus précaires de son territoire.

C'est dans cette optique que le Revenu Solidarité Jeunes (RSJ) est déployé et que le plan d'actions de la Métropole doit être mieux identifié dans le champ de l'insertion des jeunes. La Métropole s'est engagée dans ce sens depuis 2020, notamment avec la mise en place du Revenu Solidarité Jeunes (RSJ) et plus largement l'ambition de développer son intervention et son soutien en faveur des jeunes de 16 à 30 ans, notamment les plus précaires.

De plus, les jeunes en situation de précarité cumulent souvent plusieurs difficultés (manque de qualification, manque d'expérience et de savoirs de base) limitant l'accès au marché du travail. Il s'agit également de problèmes de santé (souffrance psychique ou physique), de problèmes familiaux ou de savoir-être qui peuvent se traduire notamment par la perte de confiance en soi, une fragilité exacerbée, un manque de motivation qui empêchent de se mettre en mouvement.

La question du logement est centrale dans le parcours de ces jeunes qui ne disposent pas du soutien de leurs parents ni des ressources financières suffisantes pour accéder au parc locatif particulièrement en tension sur le territoire de la Métropole de Lyon.

C'est dans cet objectif de levée des freins et de développer une offre d'accompagnement pluri-dispositifs que la Métropole souhaite rénover le Fonds d'aide aux Jeunes (FAJ), proposer de nouvelles actions d'insertion socio-professionnelle en direction de la jeunesse et favoriser leur accès au logement.

Le PMI'e décline le volet « insertion et emploi » de cette ambition renouvelée en faveur de la jeunesse. Il a vocation à s'articuler, dans ce cadre, avec les interventions vers les publics relevant des compétences métropolitaines (les jeunes sortants de l'ASE, les jeunes suivis par la prévention spécialisée, les jeunes handicapés) et d'autres partenaires dont l'Etat en premier lieu. A ce titre, l'articulation du PMI'e avec les actions en faveur de l'accès à l'emploi des jeunes (Plan 1 Jeune 1 Solution, réformes nationales à l'image du plan de réduction des tensions de recrutement qui favorise le développement de l'apprentissage...) fera également l'objet d'une attention particulière,



© Métropole de Lyon / Thierry FOURNIER

OBJECTIFS

→ DÉPLOYER LE REVENU SOLIDARITÉ JEUNES EN TANT QUE « FILET DE SÉCURITÉ » POUR LES JEUNES LES PLUS PRÉCAIRES OU EN RUPTURE AVEC LES INSTITUTIONS

→ ENRICHIR L'OFFRE D'ACCOMPAGNEMENT VISANT L'INSERTION SOCIOPROFESSIONNELLE DES JEUNES DE 16 À 30 ANS ET LA LUTTE CONTRE LE NON-RECOURS

Ce volet du PMI'e a vocation se décliner autour de 3 thématiques principales :

→ **Le déploiement du RSJ comme filet de sécurité et aide interstitielle, complémentaire aux dispositifs nationaux**

- La poursuite de l'expérimentation
- Les conditions d'évolution ultérieures
- L'adaptation du FAJ

→ **Les cohérences et les articulations avec les autres approches et publics prioritaires**

- L'insertion des jeunes sortants de l'ASE
- Les décrocheurs scolaires
- Les jeunes bénéficiaires du RSA chargés de famille
- Les jeunes sortants de formation

→ **La coordination des acteurs au niveau territorial**

- Les espaces de coordination à pérenniser
- L'interconnaissance des acteurs et observation des publics jeunes
- La question des invisibles et de l'aller vers

FICHES-ACTIONS

23 Construire un filet de sécurité pour les jeunes en situation de précarité et favoriser l'accès aux droits grâce au déploiement du Revenu Solidarité Jeunes

24 Développer une offre de services pour les jeunes en précarité

25 Développer la coordination métropolitaine et territoriale

26 Agir sur le non-recours et lutter contre l'invisibilité de certains publics

LES CIBLES QUANTITATIVES OU QUALITATIVES

→ 5 000 jeunes accompagnés par le RSJ (2021-2026)

→ 0 sorties sans parcours d'insertion de l'Aide Sociale à l'Enfance

→ 100% des bénéficiaires du RSA de moins de 25 ans seront accompagnés



Action n°7

Déployer le Revenu Solidarité Jeunes afin de construire un filet de sécurité contre la précarité des jeunes sans soutien

Plusieurs actions sont à poursuivre :

- la simplification administrative du RSJ et faciliter les modalités d'accès (allègement, outils, ...) en s'appuyant sur l'expertise des instructeurs et des associations
- l'ajustement des critères du RSJ (éligibilité, durée, modalité, ...) afin qu'il réponde aux besoins des jeunes en situation de précarité
- l'objectif d'assurer complémentarité du RSJ avec les autres dispositifs locaux et nationaux
- l'optimisation du suivi des jeunes en RSJ et le lien entre les structures

Élément de diagnostic et de contextualisation justifiant l'action :

La transition vers l'âge adulte et vers l'autonomie est une période de grande vulnérabilité pour les jeunes ne bénéficiant pas d'un soutien familial ou ayant un parcours de vie complexe. Ils cumulent souvent des situations de précarité depuis l'enfance, freinant leur insertion sociale et professionnelle et entraînant parfois une perte de confiance en eux et dans les institutions.

La solidarité nationale n'est accessible qu'à partir de 25 ans et les dispositifs dédiés aux jeunes ne couvrent pas totalement cette période charnière. De plus, en dépit du maillage territorial et de l'abondance d'information, certains jeunes ne bénéficient d'aucune forme d'aide ou d'accompagnement. Le repérage et la remobilisation des jeunes en rupture, invisibles ou en risque d'invisibilité est la première étape pour lutter contre le non-recours.

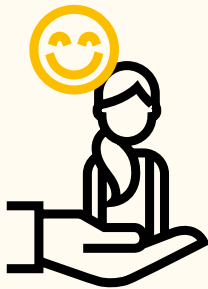
Avec un taux de pauvreté des jeunes de 22,6% sur le territoire (contre 15,7 pour l'ensemble des ménages), la Métropole de Lyon, cheffe de file de la politique d'insertion, souhaite renforcer son engagement pour construire, avec ses partenaires, un filet de sécurité pour les jeunes plus précaires de son territoire, et souhaite renforcer son engagement pour lutter contre le non-recours et contre l'invisibilité des publics, en complémentarité de l'action de l'État.

Échéancier indicatif

→ 2022 - 2026

Q Extrait de la fiche-action :

- 23** Construire un filet de sécurité pour les jeunes en situation de précarité et favoriser l'accès aux droits grâce au déploiement du Revenu Solidarité Jeunes



Action n°8

Agir sur le non-recours des jeunes en déployant un plan d'action métropolitain en faveur de « l'aller vers »

Plusieurs types d'actions sont à poursuivre :

- Recenser, faire connaître et déployer un plan d'action métropolitain
- Développer la coopération, outils et actions permettant lutter contre les ruptures de parcours et l'invisibilité des publics
- Faire connaître les droits et les dispositifs
- Simplifier et développer l'accès aux dispositifs,

En particulier, il est proposé de construire puis déployer un plan d'action métropolitain qui valorise et coordonne les actions d'aller vers existantes et complète les capacités d'intervention là où des besoins sont prégnants. Ce plan d'action se construira autour des étapes suivantes :

- Réaliser et diffuser un état des lieux des actions, des initiatives et des bonnes pratiques existantes sur la Métropole de Lyon sur le repérage des jeunes et les actions d'aller-vers
- Diffuser cet état des lieux, faire connaître les actions existantes et les bonnes pratiques
- Faire connaître les dispositifs auprès des jeunes ainsi que l'offre de services du territoire
- Déployer un plan d'actions concerté et partagé pour développer ou renforcer les actions nécessaires

Élément de diagnostic et de contextualisation justifiant l'action :

Les jeunes en situation de non-recours ne bénéficient d'aucune forme d'aide ou d'accompagnement institutionnel soit par méconnaissance, soit par défiance vis-à-vis des institutions mais également parce que l'aide n'est pas proposé ou demandée.

Le repérage et la remobilisation des jeunes en rupture, invisibles ou en risque d'invisibilité est la première étape pour lutter contre le non-recours.

Les dispositifs et leurs modalités d'accès, en dépit de l'abondance d'information, sont souvent peu accessibles et mobilisables par les professionnels de l'accompagnement ou les jeunes eux-mêmes. En complémentarité de l'action de l'État sur les invisibles, la Métropole de Lyon souhaite renforcer son engagement pour lutter contre le non-recours et contre l'invisibilité des publics

Échéancier indicatif

→ 2022 - 2023

Q Extrait de la fiche-action :

- 23** Construire un filet de sécurité pour les jeunes en situation de précarité et favoriser l'accès aux droits grâce au déploiement du Revenu Solidarité Jeunes

AXE 4 - ACCOMPAGNER L'ENGAGEMENT DES EMPLOYEURS ET DES SALARIÉS EN FAVEUR DE L'INSERTION



Contexte et enjeux

L'engagement des entreprises en faveur de l'insertion sociale et professionnelle des publics en insertion fait partie des acquis du premier PMI'e, tant en termes d'ambition que des moyens mobilisés. C'est également le fruit d'un terrain propice d'entreprises grand-lyonnaises engagées socialement depuis de nombreuses années.

Pour autant, cet engagement peut aller encore plus loin, pour toucher progressivement toutes les entreprises, quelque soient leur taille, leur forme juridique et leur secteur d'activité, et promouvoir auprès d'elles « l'employeurabilité », entendue comme la capacité des entreprises à créer des emplois inclusifs de qualité. Il s'agit aussi d'être plus exigeant dans les engagements pris, de mieux valoriser les efforts des plus mobilisés et d'accompagner activement celles qui font de leur responsabilité sociale un élément central de leur stratégie de développement. Dans ce domaine, la Métropole agit aux côtés et avec les entreprises de diverses manières : parmi ces leviers, elle entend développer fortement la commande publique responsable, dans le cadre de son Schéma de Promotion des Achats Responsables (SPAR). Elle incitera également l'ensemble des donneurs d'ordre économiques, publics et privés, à renforcer le levier des achats responsables et la chaîne d'acteurs qui les rendent possibles.

Plus largement, les difficultés de recrutement sur certaines missions, le manque d'attractivité de certains métiers touchent beaucoup de secteurs d'activité sur la Métropole, avec des filières d'emploi particulièrement tendues. C'est ainsi l'intérêt bien compris des entreprises que de solliciter les acteurs de l'insertion pour mieux mobiliser les publics en insertion vers leurs offres de recrutement et de carrière. De nombreux objectifs sont donc poursuivis pour répondre aux enjeux : faire évoluer les représentations des employeurs vis-à-vis des publics en insertion, et des publics vis-à-vis des métiers en tension pourvoyeurs d'emplois, animer et outiller le réseau des entreprises engagées dans la Charte des 1000, structurer l'offre de service pour répondre aux besoins des filières d'avenir et/ou en tension, favoriser l'emploi dans les métiers de l'autonomie, en complément du développement des clauses sociales. Cette réalité a conduit à structurer des approches par filières, autour de nombreux partenaires, qui doivent être développées et rendues plus visibles.



OBJECTIFS

→ ACCOMPAGNER « L'EMPLOYEURABILITÉ », ENTENDUE COMME LA CAPACITÉ RENFORCÉE DES EMPLOYEURS À ACCUEILLIR DES PERSONNES EN INSERTION

→ METTRE EN RELATION LES PUBLICS EN INSERTION AVEC LES ENTREPRISES VOLONTAIRES SUR DES ACTIONS SPÉCIFIQUES, NOTAMMENT PAR UNE GESTION PRÉVISIONNELLE DES EMPLOIS ET DES COMPÉTENCES TERRITORIALES (GPECT)

→ AUGMENTER LES CLAUSES D'INSERTION DANS TOUS LES MARCHÉS ET DÉLÉGATIONS DE SERVICES PUBLICS DE LA MÉTROPOLE

Ce volet du PMI'e a vocation se décliner autour de 4 thématiques principales, identifiées lors de la phase de concertation et d'élaboration du Livre blanc :

→ **Une nouvelle Charte des 1000, plus engageante et plus concrète**

- Une Charte revisitée
- des équipes territoriales au service des employeurs
- des engagements partenariaux plus opérationnels
- un événement annuel et un pilotage clair

→ **Construire une nouvelle relation entre employeurs et personnes en parcours d'insertion**

- La mise en place d'outils de mise en relation directe (jobboard pour l'insertion) et la place des prescripteurs
- Le renouvellement des modalités de recrutement dans l'entreprise
- Les autres leviers de l'employeurabilité : conditions de travail, précarité des embauches, suivi social dans l'entreprise
- Les programmes d'accompagnement dans l'emploi privé : développement et mise en réseau des acteurs

→ **Une approche par filière renforcée**

- Filière autonomie Grand âge
- Industrie
- Les autres filières...

→ **Les achats socialement responsables au service de l'insertion**

- La commande publique métropolitaine
- La mobilisation territoriale des acteurs, publics et privés
- La coordination entre les partenaires et financeurs
- Les services apportés par la MMI'e
- Le projet de plateforme de sourcing pour les acheteurs

FICHES-ACTIONS

27 Faire évoluer les représentations des employeurs vis-à-vis des publics en insertion, et des publics vis-à-vis des métiers en tension pourvoyeurs d'emplois

28 Animer et outiller le réseau des entreprises engagées dans la Charte des 1000

29 Structurer l'offre de service pour répondre aux besoins des filières d'avenir et/ou en tension

30 Favoriser l'emploi dans les métiers de l'autonomie

31 Mettre en place et déployer un Schéma de Promotion des Achats Responsables (SPAR)

LES CIBLES QUANTITATIVES OU QUALITATIVES

→ 90 % des signataires de la « Charte des 1000 » engagés activement par an

→ Triplement des marchés réservés passés par la Métropole de Lyon

Action n°9



Animer et outiller le réseau des entreprises engagées dans la Charte des 1000

Plusieurs objectifs sont à poursuivre :

- Mettre en œuvre les actions visant à mieux qualifier le fichier d'entreprises actuellement engagées dans la démarche de la Charte des 1000
- Faire de la charte des 1000 un outil de valorisation territoriale de l'engagement des entreprises pour l'emploi et l'insertion (renforcement des liens avec les acteurs de l'insertion agissant en direction des entreprises)
- Être capable d'identifier dans les entreprises les personnes qui sont disponibles et motivées pour mener des actions – personnes qui peuvent être soit des tuteurs, soit des prescripteurs moteurs pour la démarche ;
- Améliorer le lien avec les acteurs économiques : associations d'entreprises, les fédérations représentatives des filières d'excellence et d'avenir de la Métropole de Lyon, les clusters, les structures parapubliques intervenant dans le développement économique
- Outiller la charte des 1000 avec des livrets méthodes qui permettent de sensibiliser les entreprises aux outils de la démarche

Élément de diagnostic et de contextualisation justifiant l'action :

Le précédent PMI'e a permis de nombreuses avancées, parmi lesquelles le renforcement des liens avec les entreprises, notamment dans le cadre de la Charte des 1000. Ce renforcement se concrétise par une volonté de rapprocher l'insertion et l'entreprise sur un bassin d'emploi. Les entreprises du territoire ont été sensibilisées à l'insertion de publics éloignés de l'emploi. Certaines entreprises ont intégré la nécessité de former aux métiers et recherchent des savoirs-être plus que des savoir-faire. Enfin, a été mise en œuvre le déploiement des CLEE/CEI sur toutes les CTM.

Également, la Charte des 1000 a été marquée par de nombreux points positifs : Plus de 1 000 entreprises mobilisées de toute taille. Le développement important d'actions en lien avec les entreprises est également notable. Elle est aujourd'hui une marque aujourd'hui connue. C'est une charte commune pour l'Etat (PAQTE, club inclusion), et pour la Métropole et ses partenaires. Enfin, la nomination d'un interlocuteur identifié pour la mise en œuvre de la Charte des 1000 a également été soulignée comme un point positif.

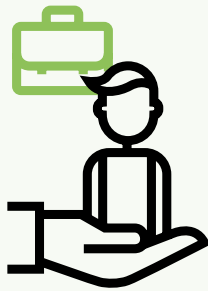
Toutefois, des constats indiquent des limites et des difficultés qui sont actuellement rencontrées sur la Charte des 1000 : un enjeu de transformation en actions concrètes des entreprises ; une animation à renforcer à l'échelle métropolitaine et territoriale ; des engagements d'ampleur inégale selon les entreprises ; peu de lien direct entre des structures d'accompagnement et des entreprises, et enfin, un lien à améliorer avec les associations d'entreprises

Échéancier indicatif

→ 2022 – tout au long du programme

Q Extrait de la fiche-action :

28 Animer et outiller le réseau des entreprises engagées dans la Charte des 1000



Action n°10

Mobiliser de façon exemplaire, tous les outils de l'achat socialement responsable au service de parcours d'insertion réussis

Plusieurs objectifs peuvent être poursuivis, en lien avec la dynamique impulsée par le Schéma de Promotion des Achats Responsables (SPAR) :

- Développer les marchés réservés aux SIAE
- Développer les clauses d'insertion dans un maximum de marchés publics et délégation de service public sur le territoire
- Améliorer la qualité des parcours dans le cadre des clauses sociales et le ciblage des publics concernés
- Étudier 100 % des marchés de la Métropole sous l'angle de la clause sociale
- Améliorer le suivi des publics passés par la clause sociale pour mesurer plus finement l'impact du dispositif à moyen et long terme

Élément de diagnostic et de contextualisation justifiant l'action :

En cohérence avec son Schéma de Promotion des Achats Responsables (SPAR), adopté en 2021, l'ambition politique actuelle de la Métropole est de développer l'achat responsable sur le plan social et environnemental. En effet, les clauses sociales sont reconnues comme un vecteur fort de retour à l'emploi des personnes qui en sont durablement exclues. La Métropole souhaite à ce titre étudier tous ses marchés publics sous l'angle d'une clause.

Ce dispositif solidement établi produit des résultats tangibles :

- 436 342 heures d'insertion réalisées en 2020 par la Métropole (tous marchés confondus) ;
- 1 million d'heures sur le territoire tous donneurs d'ordre confondus ;
- 35 % de BRSA sur l'ensemble des marchés (25 % sur les marchés avec clauses d'insertion et 41 % sur les marchés réservés aux SIAE) ;
- 32 % des sorties en emploi (pour 250 sorties, 81 contrats) ;
- 32 % de femmes sur tous marchés confondus, ce qui représente un indicateur encourageant mais encore insuffisant.
- Au-delà du volet quantitatif, la Métropole souhaite améliorer l'aspect qualitatif du dispositif et cela dans une logique d'innovation sociale.

La Maison Métropolitaine d'Insertion pour l'emploi (MMI'e) réalise des clauses sociales pour le compte de 70 donneurs d'ordre du territoire métropolitain dont la Métropole de Lyon. Elle accompagne les maîtres d'ouvrage et les entreprises qui s'engagent dans une démarche « d'achat socialement responsable » en jouant un rôle de facilitateur entre les acheteurs, les entreprises attributaires et les partenaires de l'emploi et de l'insertion.

Échéancier indicatif

→ 2022 - 2026

Q. Extrait de la fiche-action :

- 31** Mettre en place et déployer un Schéma de Promotion des Achats Responsables (SPAR)

Action n°11



Déployer la plateforme partenariale des métiers de l'autonomie et du grand âge

Portée et animée par la MMI'e, la plateforme des métiers de l'autonomie repose sur plusieurs types d'actions :

- **Des actions de sensibilisation et de communication** : campagne de communication, newsletter mensuelle, actions de promotion des métiers (rencontres métiers, capsules vidéos, etc.), guichet unique d'information, etc.
- **Des actions de formation** : formation de conseillers des partenaires emploi-insertion, développement de parcours de formation en SAAD, accompagnement post embauche des salariés, formation et accompagnement de tuteurs, etc.
- **Des actions d'animation, d'interconnaissance et de partage de bonnes pratiques entre les acteurs** : sessions de Club RH, accompagnement à la mobilité professionnelle, création de groupements d'employeurs SAAD et établissements, travail sur les problématiques de déplacement des salariés en lien avec le plan de mobilité de la Métropole

Élément de diagnostic et de contextualisation justifiant l'action :

- Des besoins accrus de main d'œuvre dans le domaine de l'autonomie du fait du vieillissement de la population et de transformations sociales.
- De plus, il existe de nombreuses problématiques de recrutement et de maintien dans l'emploi dans le secteur de l'autonomie (services d'aide et d'accompagnement à domicile, établissement pour personnes âgées et en situation de handicap).
- Enfin, en lien avec le registre des perceptions, il existe une méconnaissance et une mauvaise image des métiers par les publics et les professionnels de l'insertion.

Échéancier indicatif

→ Plan d'actions de la plateforme des métiers de l'autonomie 2022-2023

Q Extrait de la fiche-action :

30 Favoriser l'emploi dans les métiers de l'autonomie

AXE 5 - SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES À VOCATION D'INSERTION



Contexte et enjeux

Les entreprises de l'économie sociale et solidaire (ESS) exercent depuis longtemps une responsabilité sociale et sociétale importante. Leur objet social, leur forme d'organisation ou les finalités qu'elles se donnent les amènent logiquement à s'investir pour l'insertion sociale et professionnelle de leurs salariés ou des publics dont elles s'occupent.

Parmi celles-ci, les structures de l'insertion par l'activité économique et celles du secteur adapté et protégé (handicap) constituent des acteurs clef des politiques d'insertion et d'emploi, en offrant des parcours professionnalisants, à des publics éloignés de l'emploi ou porteurs de handicaps.

Le soutien à ces acteurs, notamment les structures d'insertion par l'activité économique (SIAE), doit être repensé et adapté aux évolutions impulsées par l'Etat, en tant que premier financeur et porteur d'une nouvelle ambition. Il doit également tenir compte des enjeux d'adaptation des structures qui s'impliquent sur de nouvelles filières d'activité et contribue à l'émergence d'une économie plus sobre et circulaire.

Aux côtés des SIAE, de nouveaux acteurs émergent, dans le cadre notamment de l'expérimentation « Territoires Zéro Chômeurs de Longue Durée » (TZCLD) qui permet la création d'entreprises à but d'emploi (EBE) sur des secteurs géographiques définis et des secteurs d'activités en cohérence avec le tissu économique du territoire. La Métropole soutient et accompagne cette démarche, portée, après Villeurbanne, par plusieurs communes de la Métropole, dans le cadre de la seconde phase d'expérimentation démarrée à l'été 2021. La Métropole entend favoriser la mise en réseau des initiatives qui seront retenues dans le cadre de l'expérimentation nationale, sur son territoire. Elle veillera également à ce que la démarche TZCLD alimente concrètement les méthodes d'action en faveur de la lutte contre le chômage de longue durée.



OBJECTIFS

→ SOUTENIR LES SIAE ET LES ACTEURS DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE QUI AGISSENT EN FAVEUR DE L'EMPLOI DES PUBLICS FRAGILES

→ LANCER DES EXPÉRIMENTATIONS AVEC LES ACTEURS DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

En synthèse, ce volet du PMI'e a vocation se décliner autour de 2 thématiques principales :

→ **L'appui métropolitain au secteur des SIAE**

- Les aides au secteur
- Le développement des marchés réservés
- L'incitation au développement dans certaines filières

→ **L'expérimentation TZCLD sur la Métropole**

- Candidatures
- Soutien métropolitain et pilotage
- Thématiques de mise en réseau
- Évaluation et diffusion des bonnes pratiques autour de 2 thématiques : pertinence des échelles de coordination et rapprochement entre demande d'emploi et satisfaction des besoins locaux

FICHES-ACTIONS

32 Renforcer l'appui au développement des SIAE, en lien avec la politique de développement économique

33 Mettre en place et déployer un nouveau cadre d'appui métropolitain au service des SIAE

34 Contribuer à l'essaimage d'approches expérimentales de type Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée et favoriser la mutualisation entre les sites agréés

LES CIBLES QUANTITATIVES OU QUALITATIVES

→ 20% d'emplois d'insertion supplémentaires dans les SIAE du territoire (environ +1000)

→ 300 équivalents temps plein portés par les entreprises à but d'emploi dans le cadre de TZCLD d'ici 2024

→ *Pour mémoire, triplement en volume des marchés réservés de la Métropole*

Action n°12



Mettre en place un nouveau cadre d'appui métropolitain au service des SIAE et de leur développement

Plusieurs objectifs sont à poursuivre :

- Développer l'achat public en faveur des SIAE du territoire (ex : favoriser l'interconnaissance entre les acheteurs et les SIAE, augmenter le volume des marchés réservés aux SIAE, partager ces pratiques avec les autres acheteurs publics)
- Établir une stratégie de développement en ciblant des filières prioritaires et/ou des publics cibles particuliers (femmes notamment)
- Renforcer le lien avec les entreprises (action en lien avec la DATE et la MMI'e) : ex : Mobiliser les entreprises pour favoriser la création de nouvelles filières IAE ; mieux impliquer les SIAE dans la charte des 1000 et le travail des Chargés de liaison entreprise emploi (CLEE)
- Engager une réflexion sur le modèle économique des SIAE pour assurer la prise en compte systématique de temps d'acquisitions des savoirs de base pour leurs salariés
- Rénover le cadre des financements en partenariat avec la gouvernance de l'IAE
- Développer des accompagnements innovants et favoriser les sorties à l'emploi
- Promouvoir les actions de formation innovantes au sein des SIAE, par le financement d'ingénierie ou des actions de communication auprès des entreprises

Élément de diagnostic et de contextualisation justifiant l'action :

En quelques chiffres, l'insertion par l'activité économique représente 140 272 heures d'insertion réalisées en 2020 par des SIAE dans le cadre des marchés réservés de la Métropole de Lyon, plus de 6 350 salariés en insertion accompagnés par les SIAE du Rhône et plus de 57 M€ de chiffre d'affaires généré dans la Métropole de Lyon (données 2018). Aujourd'hui, la Métropole veut continuer à développer ce secteur en lien avec les filières prioritaires (industrie, développement durable, rénovation énergétique, économie circulaire et autonomie grand âge), ses compétences et le secteur de l'économie sociale et solidaire (ESS) mais également en réévaluant le cadre de financement qui peut être mieux adapté aux besoins identifiés.

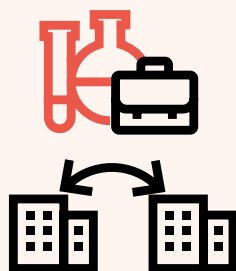
Échéancier indicatif

→ Entre 2021 et 2023

Q Extrait de la fiche-action :

- 32** Renforcer l'appui au développement des SIAE, en lien avec la politique de développement économique

Action n°13



Contribuer à l'essaimage d'approches expérimentales de type Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée et favoriser la mutualisation entre les sites agréés

Plusieurs objectifs sont à poursuivre :

- Étendre la méthodologie TZCLD à d'autres formes de coopérations territoriales (réunion d'acteurs locaux variés autour d'un projet, identifier de nouvelles activités utiles aux territoires, préfigurer des plateformes de compétences locales),
- Proposer des solutions alternatives à l'habilitation (capitaliser sur les travaux réalisés dans la phase de candidature ; Prototyper des projets de retour à l'emploi inspirés par la démarche TZCLD, sur la base des travaux réalisés et des coopérations nouées),
- Réfléchir à la création d'un espace de mutualisation de l'offre de service (« hub » ou plateforme des communs de la démarche TZC) entre territoires expérimentaux

Élément de diagnostic et de contextualisation justifiant l'action :

L'expérimentation Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée « TZCLD » vise à résorber le chômage de longue durée. Pour ce faire le projet vise à recruter des personnes privées durablement d'emploi (PPDE), en contrat à durée indéterminée (CDI) à temps choisi et sans sélection, au sein d'entreprises à but d'emploi (EBE) pour exercer des activités non concurrentes avec les activités économiques déjà implantées sur le territoire. Les expérimentations sont pilotées localement par des comités locaux pour l'emploi (CLE), qui réunissent un panel varié d'acteurs (collectivités, service public de l'emploi, représentants de l'État, associations, entreprises, habitants, PPDE...). Le quartier Saint-Jean de Villeurbanne fait partie des 10 premiers territoires habilités en 2016. De par ses compétences départementales, la Métropole siège au sein du CLE et participe au financement de l'expérimentation au titre du remboursement des dépenses d'allocation économisées par le recrutement de BRSA.

En décembre 2020, une seconde loi d'habilitation a été votée. Elle vise la labellisation de 50 nouveaux territoires, et la prolongation des 10 territoires habilités en 2016. Dans ce contexte, 6 territoires de la Métropole sont mobilisés pour candidater à l'habilitation :

- les Vernes – Le Vallon pour Givors et Grigny ;
- la Plaine-Santy pour Lyon 8^e ;
- l'Arsenal pour Saint-Fons ;
- les Alagniers-Mont Blanc pour Rillieux-La-Pape ;
- Léo Lagrange pour Vénissieux ;
- les Brosses pour Villeurbanne

La Métropole est mobilisée, aux côtés des communes, dans le cadre des travaux de préfiguration des candidatures dans une logique de candidatures coordonnées. Dans ce contexte la Métropole anime un comité technique où sont traitées des thématiques stratégiques faisant enjeu pour les candidatures et mobilise ses services centraux et territorialisés au service des candidatures locales.

Une fois les habilitations obtenues, la Métropole :

- participera au financement des expérimentations,
- contribuera à la mutualisation de missions liées aux projets pour en favoriser la viabilité et la pérennité économique
- favorisera la mise en réseau et la diffusion des bonnes pratiques au travers d'espaces d'échange et pilotage métropolitain
- siègera aux différents CLE.

Échéancier indicatif

→ Lancement à compter du second trimestre 2022

Q Extrait de la fiche-action :

- 34 Contribuer à l'essaimage d'approches expérimentales de type Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée et favoriser la mutualisation entre les sites agréés

Les modes de faire



Deux modes de faire transversaux ont été identifiés et viennent renforcer les axes stratégiques afin de leur insuffler deux dimensions importantes, relatives à la participation et l'engagement des personnes, ainsi qu'à coordination entre les acteurs.

AXE A - RENFORCER LA PARTICIPATION DES PERSONNES CONCERNÉES POUR DÉVELOPPER LEUR POUVOIR D'AGIR



Contexte et enjeux

Ce mode de faire vise à renforcer la mobilisation des personnes en insertion afin de les rendre acteurs de leurs parcours.

Cet engagement permet d'insuffler un sens et du sens aux projets dont bénéficient ensuite les personnes. Plusieurs actions s'inscrivent dans l'axe transversal et font l'objet de fiches-actions.



A titre d'exemple, la mobilisation des personnes en tant qu'experts d'usage des politiques d'inclusion et **l'élargissement thématique du Groupe d'évaluation et de participation des personnes en inclusion (GEPI) est souhaité**. Plusieurs actions seront menées dans le cadre du GEPI « rénové » : la définition du nouveau cadre d'intervention du GEPI, avec un périmètre d'action élargi aux politiques d'inclusion, la structuration du calendrier du GEPI autour d'une thématique « fil rouge » annuelle, et des sollicitations plus ponctuelles, l'articulation de la participation citoyenne au travers de la stratégie de lutte contre la pauvreté en transversalité avec les autres directions de la Métropole traitant de politiques d'inclusion.

Plus largement, **il s'agit également d'impliquer le bénéficiaire aux étapes clés et tout au long de son parcours :**

- Rapidement, à l'entrée dans un dispositif d'insertion dans le choix de son parcours (lors du déploiement des rencontres information et orientation notamment),
- Au moment du diagnostic par l'utilisation d'outils d'autoévaluation, et les utiliser tout au long du parcours pour une prise de conscience de la montée en compétences,
- Dans le choix de ses étapes de parcours,
- Dans la décision de mettre fin au parcours lorsque le cadre réglementaire le permet.

L'intégration de bénéficiaires du RSA aux équipes pluridisciplinaires comme prévu par le code de l'action sociale, est également une action qui s'inscrit dans ce mode de faire.

De plus, il vise ainsi à renforcer la mobilisation des personnes en insertion en faisant des bénéficiaires des acteurs de leurs parcours en développant des actions afin de positionner la personne en insertion comme experte, ressource pour d'autres personnes : pairs aidants, tutorat, parrainage, collectif, expérimentation d'outils de reconnaissance de savoirs et d'échange. Enfin, l'amélioration de l'accès direct à l'information avec notamment le portail numérique, les temps d'attente lors des rencontres informations orientation, la mise en réseau de lieux de proximité insertion et emploi, sont des actions clés.

En somme, la capitalisation et la poursuite de la démarche du GEPI, une implication à tous les niveaux dans la mise en œuvre des dispositifs et actions en faveur de l'insertion, et vers une mise en commun de l'expression citoyenne sur les sujets de solidarité et d'inclusion, seront les actions clés poursuivies par le PMI'e dans le cadre de ce premier « mode de faire ».

FICHES-ACTIONS

35 Renforcer la mobilisation des personnes en insertion : acteurs de leurs parcours

36 Mobiliser les personnes en tant qu'experts d'usages des politiques d'inclusion : Groupe d'évaluation et de participation des personnes en inclusion (GEPI)

Action n°14



Étendre le champ d'action du Groupe d'évaluation et de participation des personnes en inclusion (GEPI)

- Définition du nouveau cadre d'intervention du GEPI, avec un périmètre d'action élargi aux politiques d'inclusion.
- Structurer le calendrier du GEPI autour d'une thématique « fil rouge » annuelle, et des sollicitations plus ponctuelles.
- Articulation de la participation citoyenne au travers de la stratégie de lutte contre la pauvreté en transversalité avec les autres directions de la Métropole traitant de politiques d'inclusion.
- Intégration de bénéficiaires du RSA aux équipes pluridisciplinaires comme prévu par le code de l'action sociale.

Élément de diagnostic et de contextualisation justifiant l'action :

Les personnes en insertion ont le plus souvent connu un temps souvent long d'inactivité. La difficulté de trouver une issue positive à court terme, la désocialisation et l'échec des démarches engagées peuvent générer démotivation et perte d'estime de soi.

Développer la capacité d'agir des personnes en insertion permet de les remobiliser dans leurs parcours, et de les responsabiliser dans leurs démarches.

Les avantages peuvent être multiples :

- Reprise de confiance en soi
- Meilleure efficacité des démarches qui sont mieux comprises
- Acquisition ou réactivation d'habiletés sociale
- Développement de compétences et de savoir être

Échéancier indicatif

→ Sur une base annualisée (démarrage en 2022) avec en janvier la définition de la thématique « fil rouge » annuelle, en février à novembre, le déroulement des GEPI et en décembre : rédaction du rapport annuel et du bilan d'activité.

Q Extrait de la fiche-action :

- 36** Mobiliser les personnes en tant qu'experts d'usages des politiques d'inclusion : Groupe d'évaluation et de participation des personnes en inclusion (GEPI)

AXE B - AMÉLIORER LA COORDINATION DES ACTEURS POUR SIMPLIFIER L'ACCÈS AU SERVICE PUBLIC DE L'INSERTION ET DE L'EMPLOI



Contexte et enjeux

L'objectif de ce second mode de faire est d'améliorer la coordination des acteurs et les logiques collaboratives.

Pour ce faire, des actions seront mises en œuvre afin de :

- Développer la coordination métropolitaine et territoriale ;
- Apporter des outils aux professionnels dans la mise en œuvre de parcours d'insertion personnalisés, au travers du Portail numérique du service public de l'insertion et de l'emploi,
- Développer la territorialisation des dispositifs métropolitains et favoriser l'émergence d'initiatives locales et la mise en place d'enveloppes territoriales en lien avec les programmes d'actions territoriaux portés par les CTI'e.

La coordination est également nécessaire pour améliorer les synergies avec les programmes d'actions territoriaux à l'échelle de chaque CTM qui sont des traductions locales et territoriales du PMI'e.

Plus largement, il s'agit de promouvoir une approche territoriale et une différenciation des réponses apportées par les acteurs, en favorisant notamment des appels à projet intégrant les spécificités des territoires et en essaimant des démarches de coopérations issues de l'initiative locale. L'objectif sera donc d'assurer l'élaboration d'une offre de services qui soit adaptée aux besoins de chaque territoire

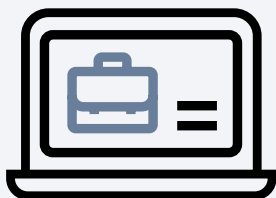
Cet axe transversal vise enfin à capitaliser sur le rôle de la MMI'e et des professionnels de la Métropole aux côtés des communes et acteurs du territoire : les CLEE et CEI, en lien avec les équipes de la Métropole, le rôle des MDM, la mise en réseau des lieux d'accueil Insertion et Emploi, le travail à l'échelle des QPV et l'articulation avec les projets inscrits dans le cadre de la politique de la Ville, tout en prenant en compte l'éventail riche d'acteurs de l'emploi et de l'insertion. Mieux coordonner et améliorer les logiques collaboratives entre ces acteurs, c'est amplifier l'impact du PMI'e en faveur des publics.

FICHES-ACTIONS

37 Apporter des outils aux professionnels dans la mise en œuvre de parcours d'insertion individualisés : Portail numérique du service public de l'insertion et de l'emploi

38 Développer la territorialisation des dispositifs métropolitains et favoriser l'émergence d'initiatives locales

Action n°15



Développer et promouvoir un Portail numérique du service public de l'insertion et de l'emploi

Deux grandes lignes directrices sont à suivre pour le développement et la promotion d'un Portail Numérique.

L'établissement d'un schéma directeur, formalisé par une étude de faisabilité, un état des lieux des « briques informatiques » existantes et manquantes.

- **1^{ère} version** : premiers développements informatiques, agrégation de flux et données existants.
- **2^{ème} version** : développements de fonctionnalités prioritaires (création d'espace personnel usagers...).

L'utilisation des méthodes permettant d'adapter au maximum l'outil aux utilisateurs :

- Utilisation de méthodes de design de services, impliquant les personnes concernées,
- Mise en place de groupes utilisateurs,
- Utilisation de la méthode agile pour les développements

Élément de diagnostic et de contextualisation justifiant l'action :

Le développement du portail numérique du SPIE vise à mettre en cohérence et en dialogue les différents systèmes d'information déployés sur le territoire, particulièrement en vue de développer un accès direct aux informations entre acteurs de l'insertion, mais aussi pour les usagers ou d'autres institutions.

Son but est aussi d'améliorer la rencontre entre offre et demande entre les acteurs de l'accompagnement et les personnes en insertion par :

- Une plateforme fédérant un maximum d'informations au service du parcours d'insertion et rendant l'utilisateur acteur de son accompagnement ;
- Une articulation définie avec les briques existantes du système d'information territorial de l'insertion et une importance spécifique accordée à la gouvernance avec les partenaires ;
- La co-construction de la cible stratégique pour faciliter l'adhésion des partenaires.
- Le portail SPIE doit ainsi être une plateforme numérique permettant à l'utilisateur, tout comme aux professionnels de l'insertion, d'accéder aux données et services liés aux parcours d'insertion par un point d'entrée numérique unique.
- Le portail priorisera l'agrégation des flux et données existants (API, suivis de parcours...) et intégrera, dans un second temps de nouvelles fonctionnalités.

Échéancier indicatif

→ 1^{er} trimestre 2022 pour une V1 puis V2 à l'horizon de la fin du second semestre 2022

Q Extrait de la fiche-action :

- 37** Apporter des outils aux professionnels dans la mise en oeuvre de parcours d'insertion individualisés : Portail numérique du service public de l'insertion et de l'emploi



Action n°16

La mise en place d'enveloppes territoriales en lien avec les programmes d'actions territoriaux portés par les CTI'e

Il s'agit de :

- Mettre en avant la territorialisation des moyens dédiés à l'insertion et l'emploi, l'offre de services associés et son adaptation aux besoins de chaque territoire (organisation d'un point « bilan-perspectives » annuel des programmations d'actions portées par la Métropole dans chaque territoire, en y associant les partenaires clés)
- Mobiliser ponctuellement les enveloppes du pacte de cohérence métropolitain sur des sujets d'insertion et d'emploi s'agissant de financements d'investissements et sous réserve d'un accord commun,
- Dédier une enveloppe annuelle dans chaque CTI'e pour financer une ou deux actions prioritaires retenues dans le cadre des priorités du territoire (plan d'actions territorial établi par chaque CTI'e).

Elément de diagnostic et de contextualisation justifiant l'action :

S'agissant des moyens et ressources mobilisées par la Métropole, l'essentiel des moyens et ressources mobilisées par la Métropole demeurent affectés et gérés à une échelle métropolitaine pour des raisons d'optimisation et de simplicité. Pour autant, ces moyens sont très largement territorialisés et leur répartition suivie à l'échelle des Comités Territoriaux d'insertion pour l'emploi (CTI'e) organisés dans chaque CTM.

Afin d'améliorer une lecture partagée de la façon dont les ressources sont réparties sur le territoire et répondent aux besoins du territoire, il sera proposé d'effectuer au moins annuellement la présentation aux CTI'e des éléments des principales programmations financières de la collectivité, dans le domaine de l'insertion et de l'emploi.

En outre, forte d'une demande de ses partenaires, la Métropole a travaillé une nouvelle approche dédiant des moyens propres à certains projets portés au niveau local.

Échéancier indicatif

→ Conception administrative du dispositif, règlement de mobilisation soumis à validation, mise en œuvre fin 2022 pour un démarrage en 2023.

Q Extrait de la fiche-action :

- 38 Développer la territorialisation des dispositifs métropolitains et favoriser l'émergence d'initiatives locales

ECONOMIE

INSERTION

4 Exclusion

- Et si c'est un
- cassos!
 - handicapé
 - miséreuse
 - autre:.....

4 Méconnaissance

is d'abord,
ce GARS?

Et s'il me
VOLE?

4 Méfiance/

se!
Loyer
complém

file
commun!

LA MISE EN ŒUVRE, LA GOUVERNANCE ET L'ÉVALUATION

Les modalités de suivi-animation, de gouvernance et d'évaluation du PMI'e sont des conditions de réussite clé de sa mise en œuvre.

Tout aussi fondamentalement, la mise en œuvre du PMI'e 2022 - 2026 dépendra des moyens financiers qui pourront être alloués à ses principaux projets et priorités.

⑥ Temps vs Perform



Il va
Je vais
être NIUL !!

⑦ Compétences

...
rmeture d'esprit
plexité administrative

© Bertrand GAUDILLERE

Allons ~ y

1. LE FINANCEMENT DU PLAN D'ACTIONS

La Métropole consacre d'ores-et-déjà des budgets conséquents en faveur de l'insertion, tant par les ressources humaines des équipes métropolitaines dédiées, que par les budgets d'intervention qui sont alloués chaque année aux actions et structures d'insertion. Elle finance également l'intégralité des dépenses relatives à l'allocation du RSA dont seulement une partie fait l'objet d'une compensation par l'Etat (moins de 50 % depuis l'année 2020).

A travers le PMI'e 2022-2026, la Métropole s'engage à maintenir l'effort budgétaire en faveur de l'insertion et l'emploi, dont le niveau a été renforcé depuis le début du mandat 2020-2026.

Cet effort sera notamment porté sur les grands chantiers du PMI'e afin d'accroître l'efficacité des dispositifs d'insertion. Elle mobilisera également significativement sa commande publique au service des publics en insertion (clauses d'insertion, marchés réservés).

Les actions d'insertion font également l'objet de co-financements significatifs, du niveau national comme européen. La Métropole sollicitera l'Etat, au titre des crédits européens et nationaux afin que soit préservée voire étendue la dynamique forte qui caractérise notre territoire en matière d'insertion et d'accès à l'emploi des publics éloignés.

Enfin, la Métropole souhaite la poursuite d'un investissement fort des communes, tant par l'action de leurs élus et des services que par le financement d'actions concourant à l'insertion et au développement des acteurs de proximité. Cette implication, variable mais souvent essentielle pour permettre une action en proximité adaptée aux besoins des populations, pourra s'articuler de façon optimisée et renouvelée, tant dans le cadre des outils de financement territoriaux que des conventions qui régissent les relations entre la Métropole, les communes membres et le GIP MMI'e.



© Métropole de Lyon / Jérémy CUENIN

2. LA MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS DU PMI'E

Le suivi des actions dans le temps, notamment de leur état d'avancement, reposera sur un système de « référents PMI'e » identifiés parmi les équipes de la Direction de l'Insertion et de l'Emploi ou d'autres directions de la Métropole, selon les thématiques concernées.

Les référents pourront provoquer des groupes projets associant des agents de la Métropole, notamment au sein des Directions et services « pilotes » de fiches-actions, ainsi que des partenaires externes. Le rôle des référents et des groupes projets serait ainsi de concourir à la réalisation effective du PMI'e, garantir la mise en œuvre des actions, suivre leur état d'avancement, faire état des difficultés éventuellement rencontrées, identifier des voies d'amélioration ou d'enrichir l'action concernée.

D'autres acteurs seront identifiés au fil de la mise en œuvre du PMI'e, permettant ainsi d'élargir ce premier cercle identifié à d'autres professionnels volontaires et moteurs, qu'ils soient internes à la Métropole de Lyon ou issus de ses partenaires sectoriels et thématiques (opérateurs d'insertion, acteurs économiques...). Ils seront notamment sollicités dans le cadre de plusieurs groupes de travail, constitués lorsque les chantiers nécessitent une réflexion et une concertation préalable importante (ex : refonte de l'architecture des parcours, déploiement du nouveau portail de l'insertion, etc.).

3. LES INSTANCES DE GOUVERNANCE DU PMI'E ET LES ARTICULATIONS AVEC LES PARTENAIRES ET DÉMARCHES CONNEXES

En complément du suivi de la mise en œuvre opérationnelle des actions du PMI'e par les référents, une gouvernance du PMI'e sera mise en œuvre au travers d'un Comité de suivi et d'un Comité de Pilotage.



© Stocklib / Vadim GUZHYA

1. Le Comité de suivi

Le rôle du Comité de suivi est d'établir un bilan régulier de la mise en œuvre du PMI'e et de préparer les éléments de réorientation/ajustement à soumettre au Comité de pilotage. Travaillant en lien avec les groupes projets en charge du suivi et de la mise en œuvre des axes du PMI'e, il élaborera une synthèse des éléments recueillis lors du bilan d'étape et du bilan final du PMI'e. Il soumettra ensuite les éléments pour avis et validation au Comité de Pilotage. Ce dernier sera en charge de l'arbitrage des décisions qui sont susceptibles d'émerger au cours du PMI'e. Il réunira les vice-présidents à l'insertion, au développement économique et à l'emploi et les vice-présidents des autres délégations ainsi que les présidents de CTI'e. Il sera également en charge d'arbitrer les décisions soumises pour avis et validation, notamment les engagements financiers (ex : réajustement d'enveloppes allouées pour des actions, investissement dans de nouvelles actions qui ont été identifiées en cours de mise en œuvre du PMI'e...).

2. Le Comité de Pilotage

Concomitamment au Comité de Pilotage du PMI'e, la gouvernance du PMI'e associe le Bureau Stratégique du pacte territorial d'insertion pour l'emploi (PTI'e), ainsi que le Conseil d'Administration de la Maison Métropolitaine d'Insertion pour l'Emploi, au sein duquel siègent notamment les représentants des principales communes impliquées en matière d'insertion. Une démarche d'adhésion de nouvelles communes volontaires à la MMI'e est à l'étude et permettra d'accueillir toutes les communes intéressées.

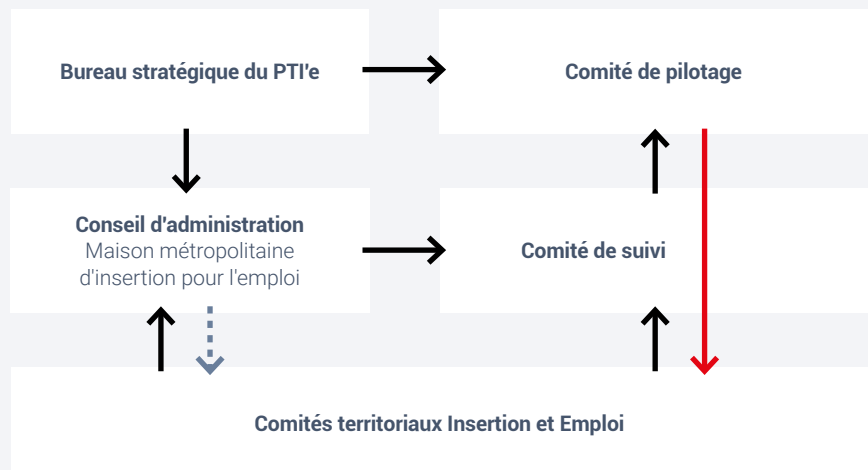
Les instances du PMI'e s'appuient sur la production des CTI'e pour le suivi de la mise en œuvre du PMI'e et l'actualisation des programmations. Les actions issues des plans d'actions territoriaux des CTI'e seront articulées avec le PMI'e car elles en seront les déclinaisons locales et les traductions concrètes. De plus et de manière stratégique, le PMI'e prévoit l'allocation d'enveloppes propres aux CTI'e pour expérimenter de nouvelles actions à l'échelle des CTM.

Le schéma ci-dessous résume la gouvernance mise en œuvre :



FIG. 5 : SCHÉMA DE GOUVERNANCE DU PMI'E

- Alimente
- Oriente
- > Coordonne



La gouvernance veillera à articuler le PMI'e avec les démarches connexes mises en œuvre par la Métropole de Lyon, à l'échelle métropolitaine et territoriale. A titre d'exemple, une articulation sera mise en œuvre avec le projet métropolitain des solidarités porté par la DSHE, qui se décline localement au travers de Projets Sociaux de Territoire et dont le renouvellement est prévu en 2022. Pour matérialiser cette articulation, le portage conjoint des démarches entre les Coordonnateurs Emploi Insertion (CEI) de la MME et les chefs de service social en MDM(S) sera renforcé.

Enfin, le PMI'e s'inscrit dans la gouvernance partenariale et les acteurs qui structurent le paysage de l'emploi et de l'insertion. Cette articulation cible les complémentarités entre le PMI'e, les documents directeurs, démarches et dispositifs existants, qu'ils soient internes ou externes à la Métropole de Lyon, à l'échelle métropolitaine ou territoriale.

Le schéma ci-dessous résume les articulations recherchées, avec à la fois les acteurs et les démarches existantes.

Par l'application d'un principe de subsidiarité, les démarches qui sont préalablement couvertes par des documents directeurs, internes ou partenariaux, dans des champs couverts par le PMI'e, resteront pilotées à leur niveau (ex : le contrat territorial d'accueil et d'intégration des réfugiés entre l'Etat et la Métropole, demeure le cadre de pilotage des actions en la matière).

FIG. 6 : REPRÉSENTATION DU SCHEMA DES ACTEURS ASSOCIÉS AU PMI'E 2022-2026 ET DES DOCUMENTS/DÉMARCHES ET DISPOSITIFS AVEC LESQUELS LE PMI'E S'ARTICULE



4. L'ÉVALUATION DU PMI'E

La Métropole et ses partenaires portent des ambitions fortes en matière d'évaluation et de suivi du PMI'e.

La mise en place d'une telle démarche permettra :

- De piloter et d'animer le PMI'e et chacune de ses actions au plus près des réalisations, sur la base de données objectivées ;
- D'adopter des mesures correctives ou de réorienter au fil de l'eau des actions en cas d'écart observé avec la cible initiale ou d'évolution du contexte local ou national;
- D'apprécier la pertinence et l'efficacité des actions déployées dans le cadre du PMI'e.

Une vision à 360° des effets du programme

L'ensemble du PMI'e sera soumis à un suivi en continu, soit :

- Les actions depuis 2022 jusqu'à 2026.
- Sur l'ensemble des territoires communaux ou intercommunaux.
- Pour tous les dispositifs, en autorisant des modalités de suivi-évaluation spécifiques selon les dispositifs.
- Pour tous les publics cibles accompagnés, les entreprises du territoire et les partenaires du programme.

Une collecte et remontée d'information sera ainsi réalisée auprès de l'ensemble des opérateurs, partenaires et publics cibles du PMI'e.

La vision « à 360° » impliquera également la diversité des regards, et donc la prise en compte des expériences des bénéficiaires, reconnus comme « experts d'usage » du programme. Ces expériences seront remontées par les agents à leur contact, mais aussi directement,

sans aucun intermédiaire, via le Groupe d'Évaluation et de Participation des personnes en Inclusion (GEPI), ainsi qu'un panel sollicité régulièrement au cours de la mise en œuvre du PMI'e.

Un suivi partagé, pris en compte pour l'action

Des indicateurs de suivi de l'atteinte des objectifs du PMI'e seront définis et partagés au lancement de la démarche pour s'assurer d'un accord entre l'ensemble des parties prenantes sur les éléments à faire remonter et les axes d'analyse transversaux.

Le suivi-évaluation sera intégré dans les circuits de décision du PMI'e, au sein des instances de pilotage du PMI'e et une séance annuelle consacrée au bilan du programme sera organisée.

Un suivi-évaluation reposant sur deux éléments clefs

Le dispositif de suivi-évaluation fera remonter du terrain les informations sur l'efficacité des actions auprès des instances de pilotage, à toutes les échelles territoriales. Ce dispositif reposera sur deux éléments clefs :

1. Le suivi s'appuiera sur des données objectivées, définies à l'avance et contrôlées régulièrement. Les indicateurs de suivi seront définis par la gouvernance du PMI'e dès la première année de mise en œuvre.

Des indicateurs sélectionnés régulièrement mis à jour dans un tableau de bord métropolitain pour faciliter le pilotage du programme : cet outil présentera les principaux indicateurs de suivi des dispositifs, des publics, et l'indication des masses budgétaires impliquées. Il comportera aussi un volet de suivi détaillé des parcours suivis via l'outil INSERTIS, portant sur l'ensemble des accompagnements organisés par les structures conventionnées dans le cadre du PMI'e, avec pour chaque parcours :

- Le profil des publics : genre, âge, territoires, niveau de diplôme, handicap, situations spécifiques, etc.
- Les indicateurs d'activités, déclinés par période et par territoire : Nombre de rendez-vous, d'orientation, de parcours initiés, la montée en charge de chaque dispositif.

- Les évolutions de situation professionnelle, pour reconstituer les trajectoires professionnelles des bénéficiaires du PMI'e
- Les indicateurs de résultats : pour les dispositifs qui s'y prêtent, les suivis à 6 mois après les accompagnements.

Un dernier volet présentera les indicateurs d'impacts à l'échelle métropolitaine, reprenant a minima les statistiques cibles du PMI'e : taux d'emploi, heures de formation, nombre de qualifications acquises, entreprises mobilisées (signataires de la charte de 1000, impliquées dans un recrutement...), heures d'insertion, etc.

Dans la mesure du possible, toutes les données seront déclinées par territoire (au niveau des CTM), par typologie de public et avec fréquence au moins semestrielle.

2. Un programme pluriannuel d'évaluation renforcera la compréhension des effets du PMI'e, sur des thématiques ou des dispositifs faisant l'objet d'attentions particulières (notamment les dispositifs innovants ou expérimentaux, et les actions constitutives de projets emblématiques).

Des évaluations de dispositifs ou thématiques mis en place dans le cadre du PMI'e : cette modalité sera mobilisée sur demande des élus ou techniciens pour porter un regard approfondi sur une action (ou un groupe d'actions) en particulier. Avec un protocole méthodologique ad hoc, il s'agira de porter un regard sur les process mis en œuvre, d'identifier les bonnes pratiques et les freins rencontrés dans la mise en œuvre, et enfin sur les impacts sur l'ensemble des parties prenantes.

Une évaluation intermédiaire à mi-parcours (2023) et une évaluation finale (2025) du PMI'e : cette démarche, qui sera fondée sur une méthodologie spécifique (par exemple des actions de type « suivi de cohorte ») devra nécessairement s'appuyer sur l'ensemble des réalisations préalables en matière de suivi-évaluation. Il s'agira alors de déterminer si le programme a atteint ses objectifs, et d'en identifier les axes d'amélioration.

Enfin, un regard d'ensemble sur la gouvernance du programme et de chaque dispositif devra être porté pour s'assurer qu'il permet le déploiement des actions de la manière la plus efficace possible.

Le Revenu Solidarité Jeunes,

une solution
pour moi!

2024
PREMIER JOUR
DE VUS



Service de conseil et d'accompagnement
www.jeunes.grandlyon.com

GRANDLYON



LA « BOITE À OUTILS » TECHNIQUE ET TERRI- TORIALE

→ 38 FICHES-ACTIONS

→ 10 PLANS D' ACTIONS
TERRITORIAUX

1.

LES FICHES-ACTIONS DU PMI'E

Les 38 fiches-actions détaillées du PMI'e sont fournies dans un cahier séparé. **Elles ont été élaborées en lien fort avec les principaux acteurs et opérateurs de l'insertion et permettront un engagement rapide et concret des axes et objectifs du nouveau PMI'e, dès 2022.**

Pour autant, certaines de ces fiches comprennent des pistes ou intentions de travail qui demandent des phases de diagnostic ou de faisabilité à réaliser ultérieurement. La suite de cette élaboration partenariale conduira pour certaines d'entre elles à les actualiser ou les préciser en fonction des échanges avec les maîtres d'œuvre et/ou les partenaires de la collectivité.



© Adobe Stock / Goodluz

2.

LES PROGRAMMES D'ACTIONS TERRITORIAUX

Les programmes d'actions territoriaux sont construits par les Comités Territoriaux Insertion emploi (CTI'e). Un CTI'e porte quatre responsabilités :

- Remonter les besoins et les priorités émanant des échelles locales ;
- Elaborer un diagnostic partagé et des propositions de priorités stratégiques et d'actions à l'échelle des CTM ;
- Animer une dynamique locale ;

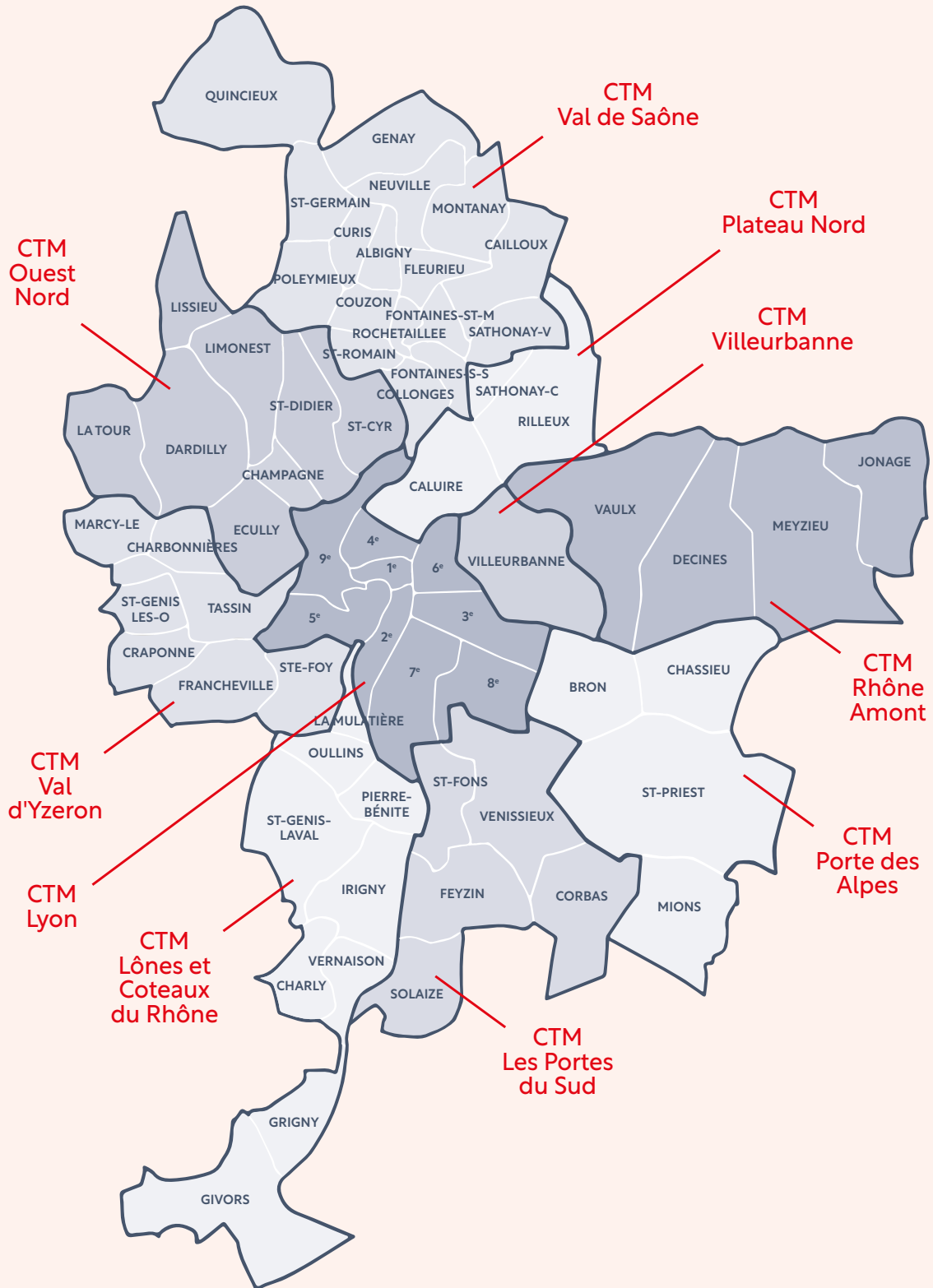
- Mobiliser des groupes de travail d'expertises opérationnelles contribuant à éclairer ses travaux et aider à la prise d'orientation/de décision.

A ce titre, les CTI'e sont des relais permettant la prise en compte et la remontée des analyses et des besoins locaux, ainsi que la déclinaison locale des orientations du Programme Métropolitain d'Insertion pour l'emploi (PMI'e). Les CTI'e sont composés de différents acteurs : Région, Etat, Métropole, Pôle Emploi, CAF, MSA, communes, représentants du monde économique, acteurs de l'insertion et de l'emploi, per-

sonnes en insertion, etc. Leur présidence est assurée par un(e) élu(e) communal(e) et un représentant du monde économique qui en assure la vice-présidence. Leur animation est portée par des coordinateurs/trices Emploi Insertion (CEI). Le programme d'actions territoriales – porté par chaque CTI'e – vise à décliner les orientations du second PMI'e 2022-2026.

Les programmes d'action territoriaux seront versés au PMI'e au fur et à mesure de leur élaboration et validation par les CTIE. Ils feront l'objet d'un troisième cahier de la démarche PMI'e 2022-2026

FIG. 7 : LA CARTE DES CONFÉRENCES TERRITORIALES DES MAIRES



ANNEXES

ANNEXE 1 : LA MÉTHODE D'ÉLABORATION DU PMI'E / LES MODALITÉS DE CONCERTATION

La réunion de lancement a permis notamment de présenter la démarche et les principaux éléments de bilan du PMI'e 2016-2020, et de recueillir les attentes des participants pour l'élaboration du PMI'e 2022-2026.

Elle avait réuni une soixantaine de personnes : représentants de la Métropole, des communes, des partenaires institutionnels, ainsi que des représentants du monde économique et des acteurs associatifs.

Des entretiens internes à la Métropole ont été conduits auprès de nombreux interlocuteurs (VP, cabinet du Président, DGA, DATE, DSHE, MMI'e...). Ils ont permis de recueillir des informations sur le bilan du PMI'e 2016-2020, de poser les attendus stratégiques en vue du prochain PMI'e, et de comprendre et approfondir les collaborations possibles avec la DIE.

Des entretiens externes avec les partenaires de la Métropole ont également été menés. Pôle Emploi, CAF, Etat, Région, Synerg'IAE 69, RMI 69, MMI'e, Maires et/ou élus des communes en charge de l'emploi et de l'insertion, CPME, UIMM, CRESS Aura, notamment. Les entretiens avec les partenaires ont permis d'échanger sur la pertinence de l'offre du territoire : besoins des publics

en insertion, manques éventuels dans l'offre d'accompagnement mobilisable, conséquences économiques et sociales de la crise de la Covid. Ils ont également permis de discuter de la gouvernance et la dynamique partenariale : qualité des partenariats, pertinence des modalités de gouvernance et de pilotage de la politique métropolitaine d'insertion et d'emploi.

Un séminaire interne à la Métropole a été organisé et a réuni une cinquantaine d'agents issus des différentes directions : DIE, DATE, DSHE, Direction des Politiques Urbaines (DPU) ; et de différentes fonctions (chef.fe de service, responsable de service, Directeur.trice, chef.fe de projet, chargé.e d'études, etc.). Le séminaire a permis d'impliquer dans la démarche l'ensemble des directions et services concourant à la politique d'insertion et d'emploi de la Métropole et participer, plus globalement, à la construction d'une culture commune. Il a également permis de partager des éléments de diagnostic et identifier les enjeux à approfondir avec les différents partenaires institutionnels et acteurs de terrain sollicités au cours de la démarche ; de sonder les techniciens sur les principales avancées de la période 2016-2020 et d'échanger sur les 5 axes de l'exécutif et leurs conditions de mises en œuvre.

En complément de ces moyens méthodologiques, un questionnaire en ligne a été administré à destination des communes, afin d'associer les élus des communes de la Métropole de Lyon (Maire et/ou adjoint sur le périmètre de l'emploi, de l'insertion, du développement économique, à l'action sociale ou aux solidarités). Il a permis de (1) consulter et associer les élus afin de recueillir leur perception des enjeux existants dans les domaines de l'insertion et de l'emploi, notamment à la lumière de la crise sanitaire ; et (2) de recueillir les perceptions des acteurs sur les besoins des publics en insertion dans leurs communes et leurs visions sur la politique métropolitaine d'insertion et d'emploi, ainsi que les enjeux qu'ils estiment prioritaires pour le nouveau PMI'e

Des ateliers territoriaux ont été animés dans le cadre des CTIE. L'animation a été effectuée par les Coordonnateur.trice.s Emploi Insertion (CEI) qui interviennent sur le périmètre des CTM. Ils ont permis de mobiliser plus de 230 acteurs de l'insertion, de l'emploi et de la formation à l'échelle des différents territoires (CEI,

CLEE, MDM(S), acteurs de l'accompagnement, opérateurs, acteurs économiques, etc.). Les ateliers ont permis notamment d'alimenter l'élaboration de programmes d'actions territoriaux spécifiques aux CTI'e et qui seront les traductions locales et opérationnelles du PMI'e. En complément des objectifs d'élaboration des programmes d'actions, il s'agissait également de recueillir les visions des acteurs de terrain, à la fois, les atouts, les besoins, les freins observés et les propositions d'actions sur trois thèmes (les publics en insertion, les entreprises et les territoires, les professionnels et les opérateurs de l'accompagnement des publics).

Des groupes de travail thématiques (9) ont été organisés avec les acteurs de l'emploi et de l'insertion, animés par la Métropole de Lyon et en présence des partenaires pour un certain nombre d'entre eux. Ils ont porté sur de nombreuses thématiques : Insertion et Logement, Insertion et Accompagnement Numérique, Levée des freins primaires (socle de connaissances linguistiques, mobilité, garde d'enfants, santé,...), accompagnement des bénéficiaires du RSA et parcours d'insertion, enjeux spécifiques et accompagnement vers l'emploi des publics fragiles (femmes, personnes en situation de handicap, habitants des QPV et migrants), pilotage métropolitain central et territorial des actions du PMI'e traitant des enjeux de gouvernance, coordination opérationnelle et stratégique en matière d'insertion et d'accompagnement des jeunes, mobilisation des entreprises, intégration et transformation des compétences, conception d'un nouveau cadre d'appui métropolitain au service des SIAE et leur développement. Ainsi, à l'aide d'un travail important des pilotes et co-pilotes des groupes de travail thématiques, des fiches-actions ont été co-construites, finalisées et valorisées dans le présent PMI'e.

Enfin, le Groupe d'Evaluation et de Participation pour l'Inclusion (GEPI) a été mobilisé afin de recueillir la contribution des usagers en lien avec le bilan du précédent PMI'e et les enjeux prioritaires pour le nouveau PMI'e.

La contribution du GEPI est consultable, en format vidéo, sur le site de la Métropole.

ANNEXE 2 : PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS DE L'ÉVALUATION DU PMI'E 2016-2020

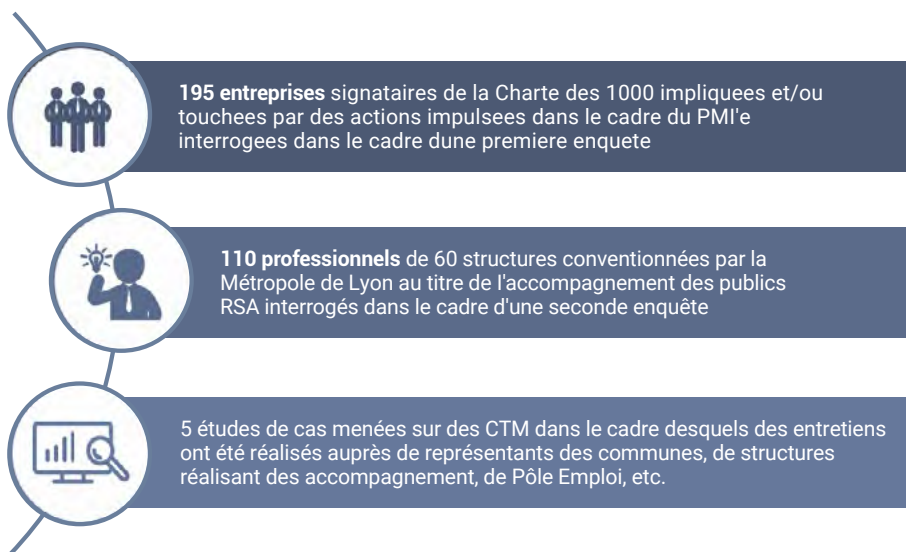
L'évaluation des orientations et des actions mises en œuvre dans le cadre du PMI'e s'est tenue entre octobre 2018 et juin 2019 afin de remplir trois objectifs :

- apprécier la plus-value de l'action métropolitaine dans le champ de l'insertion ;
- apporter de nouveaux éléments de compréhension des enjeux et freins déterminant la conduite de la politique insertion-emploi ;

- mettre en avant les effets produits par les nouvelles orientations métropolitaines sur le territoire.

Un échantillon diversifié de personnes a été mobilisé dans le cadre de trois enquêtes :

500 personnes interrogées dans le cadre de trois enquêtes

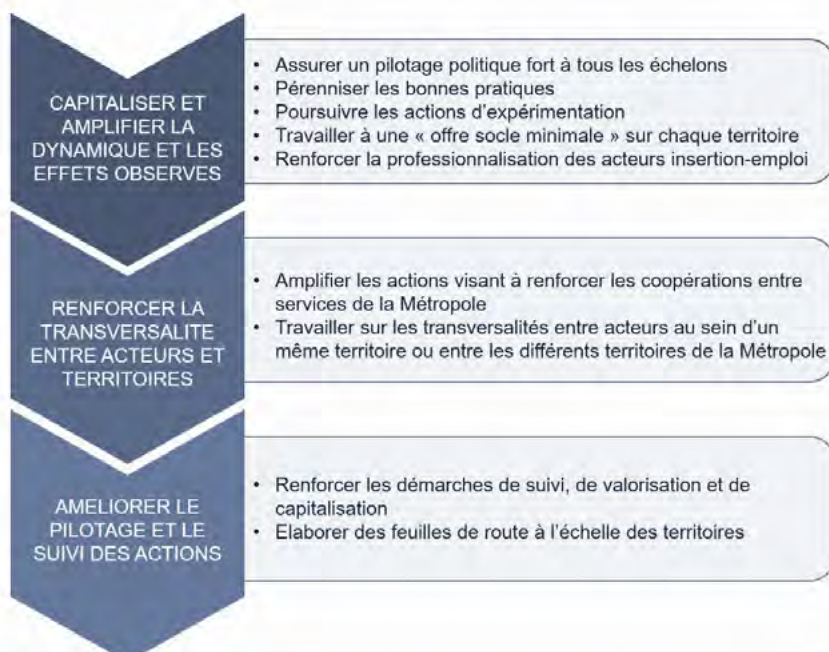


L'évaluation intermédiaire a ainsi permis de mesurer des effets positifs observés dans le cadre du déploiement du PMI'e, à la fois liés :

- aux acteurs (émergence de nouvelles pratiques de recrutement, professionnalisation des acteurs de l'insertion-emploi) ;
- à l'impact des dispositifs (une commande publique mobilisant de nombreux services et générant 245 000 heures d'insertion, des créations d'opportunités professionnelles concrètes pour les bénéficiaires du RSA, etc.).

Toutefois, une marge de progression a été identifiée au regard de l'objectif visant à harmoniser les stratégies à l'échelle métropolitaine. En effet, l'évaluation a démontré les difficultés à assurer l'appropriation d'une stratégie globale par les acteurs. Elles s'illustrent par un déploiement inégal de l'offre sur le territoire, une appropriation et un « effet-apprentissage du dispositif » par les parties-prenantes qui sont encore en cours et, enfin, des réticences à s'intégrer localement dans une démarche perçue comme trop uniformisante.

Des voies d'amélioration ont ainsi été identifiées et intégrées à la réflexion relative au renouvellement du PMI'e 2016 – 2020 :



Remerciements :

L'élaboration de ce nouveau PMI'e 2022-2026 a mobilisé de très nombreuses parties prenantes de l'insertion et de l'emploi, qu'elles soient acteurs institutionnels, associations ou entreprises à vocation d'insertion, entreprises et représentants du monde économique. Que tous soient sincèrement remerciés de son implication et sa contribution.

Les services métropolitains et la Maison Métropolitaine d'insertion pour l'emploi se sont également particulièrement engagés dans ce travail aux côtés et avec les équipes de la Direction de l'insertion et de l'Emploi. Leur collaboration se poursuivra désormais dans la mise en œuvre du PMI'e.

La contribution des équipes de l'agence d'urbanisme (Observatoire OPALE) a été essentielle pour établir les éléments du diagnostic territorial

Un remerciement particulier enfin, pour l'équipe du Cabinet KPMG-ENEIS qui a apporté son expertise et son appui constant afin de mener à bien cette riche démarche collaborative.

Crédits photo :

Photo de couverture © Métropole de Lyon / Thierry FOURNIER

Création graphique :

Minibox & Co

